Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Juin 2012, numéro 38

Perspectives

CSN

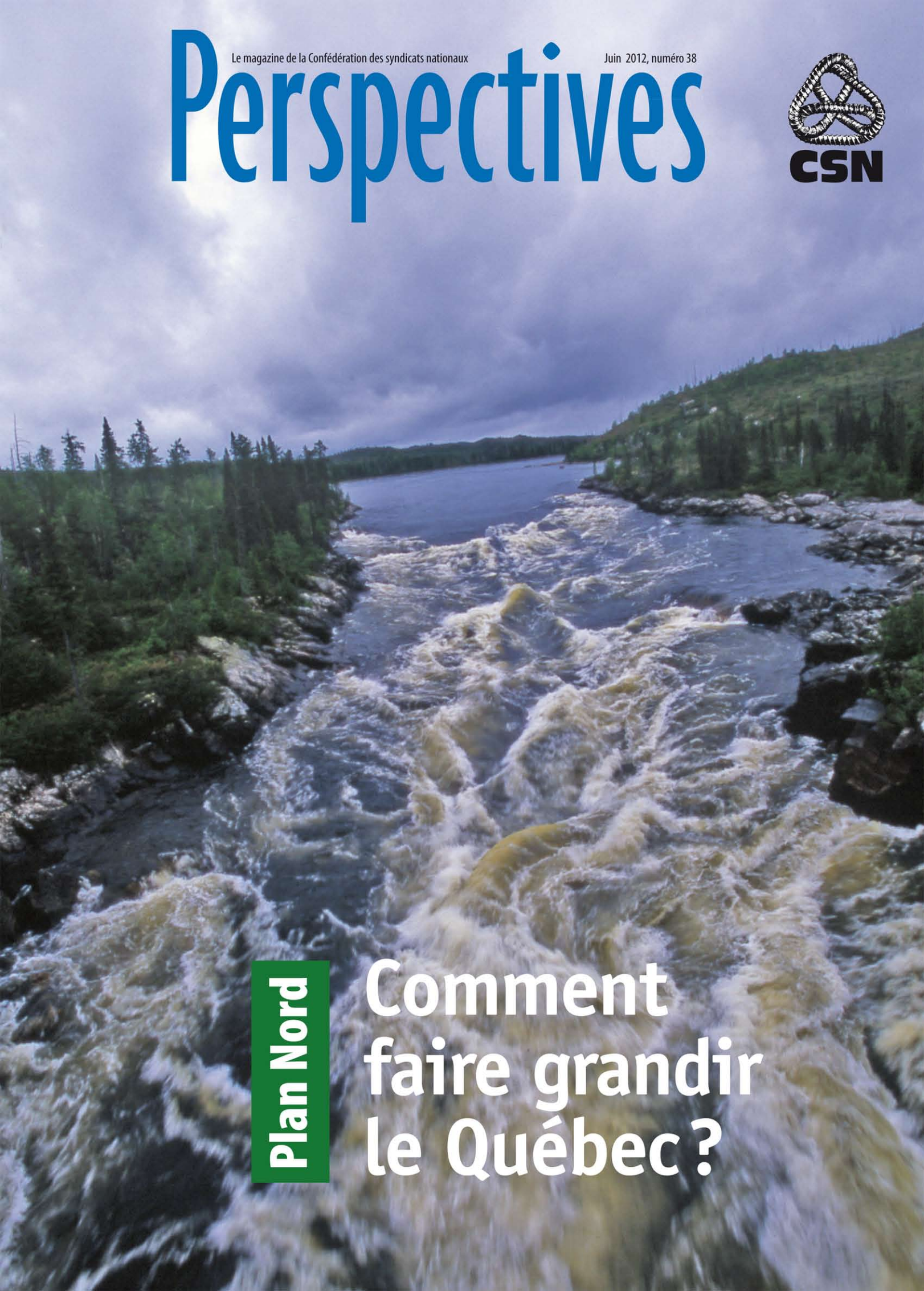

Plan Nord

Comment faire grandir le Québec ?

Mot du président

Aucune loi indigne ne rendra la CSN silencieuse

Il y a maintenant 40 ans, le Québec a été soulevé par une vague de mobilisation à la suite de l'emprisonnement des chefs des trois plus grandes organisations syndicales du Québec. Une réaction épidermique à l'injustice, au coup de force législatif et à la négation des droits démocratiques, dont celui de pouvoir négocier une convention collective pour améliorer son sort !

Aujourd'hui, le Québec vit la même situation avec le conflit étudiant sur la hausse des droits de scolarité et l'adoption de la loi nº 12 (projet de loi nº 78). Une situation où, encore une fois, « la reine refuse de négocier avec ses sujets », et où on nous rabâche que le gouvernement est élu démocratiquement. En aucun cas, cela ne lui donne le droit de nier les droits constitutionnels et de réduire au silence celles et ceux qui ne sont pas de son avis.

Le Québec n'accepte pas d'être le dindon de la farce néolibérale. Le gouvernement ne sert que les intérêts des grandes corporations, des entreprises : il est soupçonné de collusion, de corruption, de conflits d'intérêts, de mal-financement politique ; il s'apprête à vendre à bas prix nos ressources naturelles ; il brise le pacte social où chacun devrait faire sa juste part en payant des impôts à la hauteur de ses capacités, où les entreprises ne devraient pas cacher leurs revenus dans des paradis fiscaux ou partir avec la caisse en se donnant salaires et primes faramineux.

La lutte étudiante contre une hausse précipitée et injuste des droits de scolarité et contre le mépris de leurs associations a pris le gouvernement par surprise. Lui qui, de façon paternaliste, a vainement tenté d'infantiliser leurs revendications… Depuis la fin des années 1960, plusieurs pays ont vu leur jeunesse prendre la rue pour réclamer un changement d'orientation économique. De Mai 68 à la lutte récente des étudiants chiliens, en passant par les révolutions arabes et les mouvements Occupons, la jeunesse nous montre qu'elle en a assez des pouvoirs politiques sans âme, sans respect pour leur peuple !

Ici, la grève étudiante de 2005 ainsi que toute une série de forums sociaux régionaux avaient déjà indiqué qu'un autre monde était en gestation. Les deux forums sociaux québécois de 2007 et de 2009 avaient donné un avant-goût de groupes citoyens politisés, organisés, mobilisés. Le front commun extraordinaire du secteur public québécois en 2010, à la défense des services publics, avait aussi révélé que le modèle néolibéral ne passait pas. Aujourd'hui, nous assistons à une « lutte de classes », à des orientations « droite-gauche » diamétralement opposées entre EUX et NOUS ! D'un côté le libre marché, la « main invisible » de l'économie à tout prix, le néolibéralisme au profit de quelques-uns, au détriment des autres ; de l'autre côté, l'état social, le bien commun, l'économie au service de la collectivité, des êtres humains et de leur environnement… Dans une démocratie digne de ce nom, ce débat doit se faire ouvertement afin que la population choisisse en connaissance de cause et non pas à coups de sondages « organisés » pour promouvoir de façon démagogique une vision au détriment d'une autre…

La lutte étudiante des derniers mois est une victoire en soi, quel que soit le résultat final quant à la hausse des droits de scolarité. Une victoire de la participation politique des citoyens au débat social, de la liberté d'expression à coups de cuillers sur des casseroles, à défaut de débats publics que le gouvernement refuse d'organiser. La rue appartient au peuple.

Aucune loi ne pourra réprimer ce droit sans soulever l'indignation. Aucun parti politique ou gouvernement ne peut brimer nos droits sous prétexte de ramener le calme, alors que c'est lui qui sème le désordre et s'en nourrit.

La CSN reste fidèle aux principes démocratiques. La loi nº 12 ne rendra pas la CSN silencieuse, paralysée ou complice de déni de ces principes. Tout comme il y a quarante ans, la CSN agira d'abord pour le respect de nos droits collectifs.

Louis Roy

Sommaire

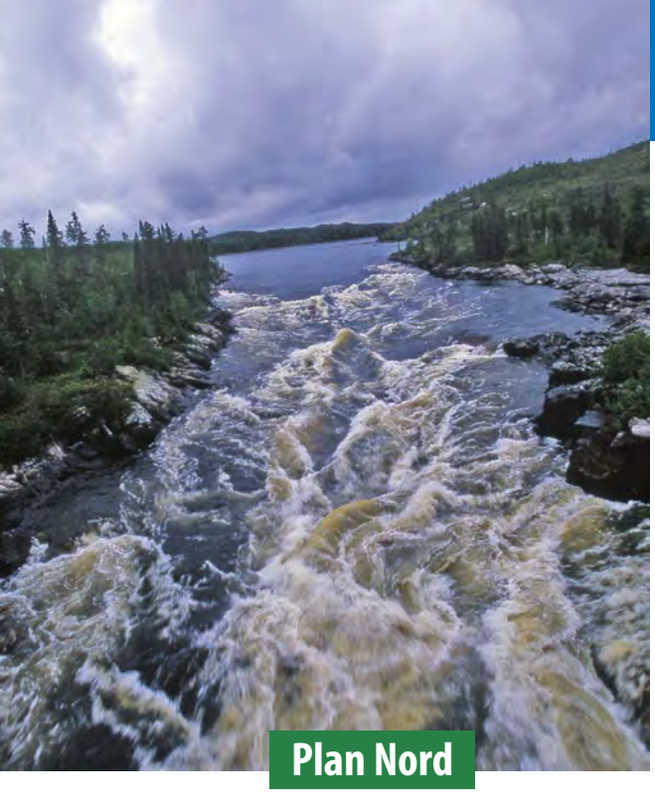

Plan Nord

Comment faire grandir le Québec ?

4

Conjoncture mondiale

D'une crise financière à une crise de l'emploi

18

SPCA

Une mission essentielle

9

Établissements pénitentiaires

Incohérence et fermetures improvisées

20

FC
FEESP
FNC
FNEEQ
FP
FSSS

Les fédérations en congrès

13

Madeleine Parent nous a quittés

27

L'invité

Stéphan Corriveau

Construire une école en Palestine, c'est criminel !

31

Plan Nord

Comment faire grandir le Québec ?

par Ariane Jacob

Photos : Lyle Stewart

« Le Plan Nord, c'est l'avenir du Québec », affirme à qui veut l'entendre Jean Charest. Oui, mais quel avenir ? De Rouyn-Noranda à Natashquan, en passant par Montréal et Québec, de plus en plus de voix s'élèvent pour en dénoncer le manque de planification et les impacts. Tour d'horizon.

Les chiffres sont répétés *ad nauseam* depuis plus d'un an, ici comme à l'international : des investissements publics et privés dépassant les 80 milliards de dollars sur 25 ans, pour développer et surtout exploiter les ressources naturelles du Nord, c'est-à-dire du territoire qui s'étend au-delà du 49e parallèle — tracez une ligne horizontale un peu au nord du lac Saint-Jean, vous en constaterez l'immensité.

Si des deniers sont destinés au développement forestier, touristique et bioalimentaire, l'essentiel des investissements vise les projets miniers et énergétiques. L'État entend ainsi profiter de la hausse du prix des minerais – qui rentabilise l'extraction de gisements parfois délaissés il y a des années – pour regarnir ses coffres et accroître le PIB du Québec.

Pour stimuler le développement et attirer les investisseurs, il injectera lui-même 2,1 milliards de dollars d'ici cinq ans, dont la plus grande partie sera consacrée à la construction d'infrastructures. Hydro-Québec s'engage, quant à elle, dans des projets d'une valeur de 47 milliards sur 25 ans pour approvisionner les entreprises et le Nunavik.

Regarnir les coffres, vraiment ?

Plusieurs experts se demandent si les Québécoises et les Québécois retireront une juste part des investissements publics du « chantier d'une génération ». Jacques Fortin, professeur en sciences comptables aux HEC, signale les erreurs fréquentes dans les prévisions de ce type. « On propose des projets, on se trompe souvent et il n'y a aucune forme d'imputabilité. » Le déficit de confiance qui en résulte dans la population devrait inciter à la prudence.

Or, pour nombre d'intervenants régionaux présents sur le terrain, c'est plutôt une atmosphère de précipitation qui se dégage du Plan Nord. « On a des inquiétudes à cause de la vitesse à laquelle c'est fait », rapporte Guillaume Tremblay, président du conseil central de la CSN sur la Côte-Nord.

Le calcul des redevances versées par les minières soulève également des questions. « On leur vend la ressource en disant : "Vous nous paierez si vous faites de l'argent, et vous calculerez vous-mêmes ce que vous allez faire… et selon quoi vous allez nous payer", explique Jacques Fortin. Il y a un réel danger. Comme comptable, je sais ce qu'on fait pour réduire les compensations à payer ! »

Il serait plus juste d'instaurer un système de redevances fondé sur la valeur brute des ressources extraites, fait valoir Ugo Lapointe, cofondateur et porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine ! « Ce sont des ressources qu'on ne

La CSN et le Plan Nord

La CSN a adopté un document d'orientation sur le Plan Nord afin de guider les différentes instances sur le terrain, en attendant l'adoption d'une proposition globale officielle à la fin de 2012. D'ici là, les débats iront bon train.

Le document d'orientation, qui ne remet pas en question la pertinence de développer le Nord, fait écho aux préoccupations des membres dans les diverses régions concernées. Il rappelle que le développement doit remettre les humains et les communautés au cœur du projet collectif, dans une perspective économique structurante et profitable, à long terme, pour l'ensemble des habitants du Québec ainsi que pour les enfants de nos petits-enfants à venir. Évidemment, le tout animé par une vision respectueuse de l'environnement et ancrée solidement dans une réelle perspective de développement durable.

Selon Louis Roy, il faut tonifier le débat autour du Plan Nord pour démarrer une réflexion beaucoup plus globale sur le développement des ressources collectives. « Si l'on ne démarre jamais cette discussion, on sera toujours aux prises avec des promoteurs qui font des propositions précises, devant lesquelles on sera toujours pris en réaction, sans avancer collectivement. »

Sur la Côte-Nord, un comité Vigilance Plan Nord a été créé afin de stimuler la discussion et de sensibiliser divers intervenants socio-économiques.

prélèvera qu'une seule fois, note le géologue. Il faut en tirer le maximum pour les générations futures. »

Du côté des investissements considérables d'Hydro-Québec, plusieurs questions demeurent. Est-ce que l'électricité destinée aux entreprises sera produite à perte étant donné les coûts de production plus élevés des nouveaux projets ? Qui financera les lignes de transport ? La société nationale assure que les investissements seront rentables pour le Trésor québécois, mais elle ne divulgue que peu d'information à ce sujet.

Engagez-vous qu'ils disaient…

Le Plan Nord permettrait de créer ou de maintenir 20 000 emplois annuellement pour 25 ans, selon les prévisions de Québec. Des prévisions optimistes, selon Marc-Urbain Proulx, directeur du Centre de recherche sur le développement territorial à l'Université du Québec à Chicoutimi. « La tendance indique clairement qu'on crée de moins en moins d'emplois pour extraire de plus en plus de minerai, signale-t-il. Il faudra certainement s'attendre à une création d'emplois moins importante que celle annoncée dans le secteur minier. »

De plus, la proportion d'emplois créés représente relativement peu à l'échelle du Québec : 20 000 sur un total de 4,2 millions d'emplois au Québec. Pour Marc-Urbain Proulx, le Plan Nord ne constitue « pas une hyperexpansion , mais un boom qui se situe dans les affaires courantes. »

Dans les régions touchées, on s'inquiète des lendemains qui déchantent. « Le secteur minier, ça fonctionne par cycle ! s'exclame Donald Rheault, président du conseil central de la CSN en Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec. Demain matin, s'il n'y a plus d'acheteurs de métaux, on fait quoi avec la main-d'œuvre ? Beaucoup de travailleurs peu scolarisés ont quitté les bancs d'école pour avoir un emploi payant dans les mines… »

Dans ce contexte, il devient essentiel de préparer « l'après-ressource ». Plus de soixante-dix pour cent des collectivités sont dévitalisées ou en cours de dévitalisation dans le nord du Québec, depuis le déclin des pêches et de la forêt. « Ne serait-il pas temps qu'on apprenne enfin de nos erreurs ? » demande l'anthropologue et animateur de radio à Radio-Canada Serge Bouchard, en ouverture du forum *Ne perdons pas le Nord !*, qui s'est tenu à Québec les 2 et 3 mai dernier et qui a été initié par

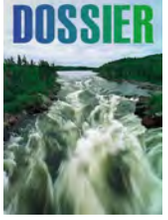

l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et Nature Québec. La CSN et d'autres organisations ont participé à sa préparation.

Un développement pour qui ?

On le souligne à grands traits dans les documents officiels : le Plan Nord vise à développer les communautés du Nord. Mais la planification se révèle déficiente dans les régions touchées, ce qui suscite la grogne. « On dirait que les gens du Nord ont été oubliés dans le Plan Nord ! » lance Donald Rheault.

Les services sociaux, de santé et d'éducation ne réussissent pas à répondre à la demande débordante dans les villes qui connaissent actuellement un boom, comme Fermont, Schefferville, Sept-Îles ou Port-Cartier. Et le Grand Nord québécois souffre depuis des années d'un manque chronique de plus de 30 % de travailleurs et de travailleuses en services sociosanitaires.

Plusieurs municipalités sont aussi dépassées par les besoins en infrastructures municipales, comme les réseaux d'aqueduc ou la construction de nouvelles routes. L'afflux de travailleurs entraîne une pénurie de logements et une hausse excessive des prix. Un 4 1/2 à Sept-Îles peut maintenant se louer 900 $ par mois…

Les Inuit et le Plan Nord

Les Inuit ont dressé une liste de huit conditions à remplir pour l'acceptation du Plan Nord – ce qu'ils ont appelé le Plan Nunavik. Il s'agit de leurs besoins prioritaires. La condition nº 1 est la construction de 1000 unités de logements dans les communautés, où la pénurie de logements se révèle digne des pays les plus pauvres de la planète. Pour l'instant, le gouvernement québécois prévoit la construction de 500 unités seulement.

Parmi les autres conditions : le respect de tous les traités et de toutes les ententes intervenus entre le gouvernement du Québec et les Inuit du Nunavik, dont le territoire représente 47 % de celui du Plan Nord.

Photo : Francis Vachon, PC

Les PME régionales décrient, quant à elles, la rareté de la main-d'œuvre, drainée par les emplois payants dans le secteur minier. Et le système très répandu du *Fly In Fly Out*, où les employé-es alternent les séjours près du travail et ceux à la maison, s'avère difficile à supporter pour les familles et les communautés. Un nombre grandissant d'élu-es craignent la dévitalisation de leurs communautés.

Le président de la Corporation de développement économique de Port-Cartier, Michel Gignac, déclarait en septembre dernier au journal *Les Affaires* que le gouvernement ne connaissait pas les besoins des villes lors du dévoilement du Plan Nord. « Il pensait que nos infrastructures existantes seraient capables d'absorber des augmentations de population de l'ordre de 5000 ou 10 000 personnes, mais ce n'est pas le cas », rapporte-t-il.

Depuis, le gouvernement a annoncé l'octroi de plus de vingt millions de dollars pour améliorer les soins de santé dans trois municipalités sur le territoire du Plan Nord et des terres de la Couronne seront cédées gratuitement pour permettre le développement municipal rapidement. Mais la situation laisse tout de même perplexe. « On se rend compte que l'ensemble des éléments rattachés au Plan Nord, au chapitre du développement des communautés, ce n'est pas prêt du tout ! », indique Engelbert Cottenoir, président du Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Même impression de cafouillage du côté de l'éducation. Le cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda dispose des équipements et de l'expertise nécessaires pour former une main-d'œuvre très demandée, mais il manque d'étudiantes et d'étudiants en technique minérale. Pendant ce temps, plus de 400 jeunes ont été refusés à Montréal pour la même formation et les minières s'arrachent les diplômés. Le directeur du cégep réclame d'urgence des incitatifs pour recruter des gens d'autres régions. Le temps presse, car il faut des mois pour compléter le programme.

Une vision structurante

Selon Donald Rheault, la méfiance grandissante de la population de l'Abitibi-Témiscamingue envers le Plan Nord trouve aussi sa source dans le type de développement proposé. « Si les minéraux sont expédiés par bateau via le Nord, il n'y a pas de retombées pour nous, constate-t-il. Ça passe au-dessus de nos têtes. »

Le gouvernement n'exige pas de deuxième ou de troisième transformation des matières minérales extraites au Québec. Tout au plus, il propose quelques incitatifs fiscaux. Des mesures « protectionnistes » décourageraient les investisseurs et « créeraient plus de pauvreté », affirmait récemment le ministre délégué aux Ressources naturelles, Serge Simard.

Pour le président de la CSN, Louis Roy, les débats qui émergent indiquent qu'il est grand temps de se demander collectivement comment faire grandir le Québec. « Est-ce qu'on veut vraiment que les mines soient à la base de notre développement industriel ? À la CSN, on pense que non, sans les éliminer complètement. Et on n'est pas contre le Plan Nord, mais on demande au gouvernement une politique industrielle globale et un plan de développement structurant pour les communautés. À la blague, on dit que "Nous dans le Plan Nord, ce qu'on aime, c'est le mot Plan" », résume-t-il.

Comment ? Le « chantier d'UNE génération » ?

Le surnom accolé au Plan Nord reflète bien la vision à court terme du gouvernement du Québec, selon les environnementalistes et plusieurs membres des Premières Nations. Dans la culture de ces derniers, on doit prendre soin du territoire pour les sept générations à venir.

Le Plan Nord devait protéger 50 % du territoire du Nord de toute activité industrielle et en faire un modèle à l'échelle internationale. Cependant, le projet de loi 65, censé mettre en application cette mesure, joue sur les mots et « pourrait être interprété de façon à inclure les projets miniers, forestiers ou énergétiques industriels dans ce 50 % », ont dénoncé 16 sommités scientifiques internationales réunies à Montréal en mai dernier.

Parmi les impacts environnementaux anticipés du Plan Nord, les profondes cicatrices que laisseront inévitablement les projets miniers sur le territoire… « La restauration des anciennes mines et la gestion des résidus miniers demeurent un défi en 2012, rappelle Ugo Lapointe. Les installations de rétention mises en place, par exemple les digues, durent un certain temps seulement. » Une fois l'exploitation terminée et la compagnie minière partie, ce sont les localités qui font face aux problèmes au quotidien. Bel héritage pour les sept générations suivantes.

Le Plan Nord étudie la possibilité de bûcher du bois dans les dernières forêts boréales intactes au Québec. « Ce serait une erreur majeure ! dénonce Christian Simard, directeur général de Nature Québec. Il faut absolument interdire l'extraction forestière dans cette zone. » Les arbres y prennent de 120 à 200 ans pour devenir matures et les redevances exigées seraient faibles en raison de l'éloignement. Leur coupe engendrerait une richesse limitée en comparaison avec le caractère extraordinaire de ces ultimes forêts vierges.

Aucune étude environnementale stratégique n'a été effectuée pour évaluer les impacts du Plan Nord. La possibilité d'une telle démarche a été balayée du revers de la main, lors d'une des consultations menées par le gouvernement, à laquelle assistait Nature Québec.

La liste des effets sur l'écosystème boréal pourrait s'allonger, sans parler du traitement réservé à certaines nations autochtones touchées par le Plan Nord [voir article suivant]. Devant la vague de mécontentement qui prend de l'ampleur, plusieurs spécialistes s'interrogent sur la précipitation à développer le Nord.

Et si planifier davantage imposait d'attendre et de ne pas exploiter les ressources tout de suite ? « Il faut garder en tête les autres possibilités, suggère l'expert en comptabilité Jacques Fortin. La mine qu'on n'exploite pas aujourd'hui, peut-être que dans 10 ans, on va être super content de l'avoir encore parce qu'on aura une autre opportunité plus rentable. »

À cela, l'anthropologue Serge Bouchard ajoute : « Peut-être pourrions-nous alors construire le Nord pour l'avenir de tous ? Sans laisser derrière des montagnes de barils rouillés et des épaves de machines sur un fond de néant ? Le Nord est un obstacle qui pourrait nous grandir… »

La question autochtone à la CSN

La Coalition pour les droits des peuples autochtones de la CSN a milité pour l'adoption de la déclaration des Nations unies sur ces droits. Elle tente maintenant d'en faire la promotion, notamment dans le cadre du déploiement du Plan Nord.

« Les préoccupations des Autochtones sont justes, explique Louis Roy. Et durant les deux prochaines années, on souhaite les intégrer dans nos réflexions, un peu comme cela a été le cas avec le féminisme dans les années 1960. »

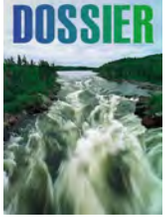

Photo : Normand Blouin

Le 22 avril, jour de la Terre, 250 000 personnes ont signifié aux gouvernements que notre terre est notre bien commun.

Loin de l'unanimité

Le devoir de consulter

L'assistance a chaudement applaudi les « marcheuses innues » présentes au Forum *Ne perdons pas le Nord !* à Québec, en signe d'admiration pour leur détermination durant les 1000 km de leur pèlerinage.

En avril dernier, ces Innues ont marché d'Uashat-Maliotenam, près de Sept-Îles, jusqu'à Montréal pour que leurs revendications soient entendues concernant le Plan Nord et les droits sur les terres ancestrales de leur nation. De 14 au départ, elles étaient 40 à leur arrivée dans la métropole pour le jour de la Terre.

À quoi pensaient-elles, pas après pas ? « À l'avenir de mes enfants et de leurs petits-enfants, répond Matnin Bellefleur de La Romaine. Je souhaite que la culture innue soit préservée, je veux pouvoir montrer à mes enfants ce que mon père m'a appris, à vivre dans la forêt. Le Plan Nord… c'est un gros "Non" pour moi. J'aime mieux garder le Nord que de garder l'argent, parce que l'argent sera vite dépensé, tandis que la forêt va rester longtemps... »

Ces femmes constituent une extrémité du spectre des convictions politiques autochtones concernant le Plan Nord, a expliqué Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, lors du forum. Ainsi, d'autres nations sont plus ouvertes au Plan Nord. Le train est en train de passer et il faut en profiter maintenant, soutiennent-elles. « La proportion des 25 ans et moins frise le 55 % dans certaines communautés et les perspectives d'avenir sur le plan social et économique ne sont pas au rendez-vous, explique Ghislain Picard. Les chefs favorables au Plan Nord voient dans ce dernier, avec raison, une opportunité pour améliorer la formation et les emplois disponibles pour les jeunes générations. »

Cependant, selon lui, le gouvernement provincial manque à son devoir envers les nations qui n'ont pas signé de convention, mais dont le territoire est touché par le Plan Nord, comme les Algonquins et les Attikameks. « On pourrait sûrement trouver des aspects qui font défaut dans chacun des 46 articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en ce qui concerne l'attitude du gouvernement du Québec avec le Plan Nord », mentionne-t-il.

Il rappelle que les nations autres que les nations signataires ont autant de droits que ces dernières en avaient au tournant des années 1970, avant la signature de la Convention de la Baie-James. Et même, puisque le droit international a largement évolué en termes d'obligations de la part des gouvernements envers les Premières Nations, elles devraient bénéficier de plus de considération. « Mais c'est quelque chose que le gouvernement du Québec nie totalement », lâche-t-il.

Est-ce que des élections y changeraient quelque chose ? Si le Plan Nord se retrouvait au centre des enjeux électoraux, peut-être que les Premières Nations et les Inuit trouveraient une porte d'entrée pour faire valoir certains arguments, qui autrement passent difficilement. « On dirait que la question autochtone aujourd'hui ne fait plus le poids à côté des minières, de la loi sur les mines... », soupire Ghislain Picard.

Le Plan Nord pour les femmes autochtones

Les femmes constituent 50 % de la population autochtone. Cette « douce moitié » est la plus vulnérable… et la plus invisible dans les débats qui entourent le Plan Nord, souligne Femmes autochtones du Québec. Pourtant, elles sont en charge de familles monoparentales deux fois plus souvent que les femmes non autochtones et dépendent donc plus encore de l'aide sociale que les hommes.

Le Plan Nord ne répond pas à leurs besoins de formation et de perspectives d'emploi — peu de femmes autochtones intègrent le secteur minier. « En plus, l'arrivée d'un grand nombre d'hommes venus du Sud dans le système de *Fly In Fly Out* constitue un cocktail explosif ayant pour conséquence l'augmentation de la prostitution aux alentours des chantiers », soutient Aurélie Arnaud, porte-parole pour l'organisme Femmes autochtones du Québec.

À la défense des animaux !

Une mission essentielle mal soutenue

par Jean-Pierre Larche

Photos : Normand Blouin

Des travailleuses et des travailleurs contribuent, chaque jour, à leur façon, à la salubrité et à la sécurité de nos villes ainsi qu'à la santé publique. Elles effectuent des dizaines de chirurgies chaque jour, soignent des malades et des blessés. Ils enquêtent aussi. Ils effectuent des perquisitions, parfois même des arrestations de suspects et montent une preuve criminelle contre les délinquants afin de mener à bien les mandats que leur confient les gouvernements. Bienvenue à la SPCA de Montréal, la plus vieille société de son genre en Amérique… mais aussi la moins bien financée du continent !

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de Montréal a été fondée dans les années 1860 afin de combattre les négligences à l'égard des chevaux qui étaient utilisés, souvent abusivement, comme véhicules pour circuler dans la métropole canadienne. La SPCA a évolué avec son temps. Elle est aujourd'hui une organisation humanitaire qui vise à améliorer la façon dont on traite nos animaux, à la ferme comme à la maison. La SPCA n'est pas une fourrière, ni un service d'enregistrement des animaux, ni une animalerie. C'est une organisation autonome, vivant presque uniquement des dons du public et qui accueille plus de 14 000 animaux abandonnés, bon an, mal an. Le personnel s'y fait un devoir non seulement de recueillir et de soigner les animaux, mais aussi d'éduquer la population et les futurs propriétaires d'animaux.

Les services de la SPCA sont assurés par 70 salariés, membres d'un syndicat affilié à la Fédération des employées et employés de services publics–CSN. C'est par amour des animaux qu'ils choisissent d'y faire carrière, parce que les conditions de travail n'y sont manifestement pas à la hauteur des responsabilités qu'on leur confie.

En cinq ans, un chat et une chatte errants auront engendré pas moins de 10 000 rejetons.
C'est pourquoi, dans l'optique de la SPCA, c'est sur l'éducation et la sensibilisation du public qu'il faut miser.

En bref, la SPCA accueille les animaux abandonnés, leur trouve de nouveaux propriétaires et veille à l'application des lois provinciales et fédérales.

La police des animaux

Daniel Davenport travaille à la SPCA depuis 1978. Il est inspecteur depuis 1990. Ils sont trois pour faire respecter les lois criminelles fédérales sur une grande partie du territoire québécois, notamment en ce qui a trait à la cruauté envers les animaux. Quant aux lois provinciales, elles s'adressent davantage aux conditions sanitaires et à l'environnement dans lesquels les animaux sont élevés et gardés. Moins de 20 inspectrices et inspecteurs sont accrédités pour les faire observer, comparativement à l'Ontario où ils sont 130.

Daniel Davenport et ses collègues en ont vu de toutes les couleurs au cours de leur carrière. Ils travaillent comme des fous ! Le matin du jeudi 19 avril, jour du passage de *Perspectives CSN*, la boîte vocale des inspecteurs contenait 15 messages de dénonciation et 20 courriels à traiter ! C'est le travail de Tommy Yaruchevsky, nouveau président du syndicat CSN, de répondre à ces appels, de répartir le travail entre les inspecteurs et de déterminer les urgences.

Dans une journée normale, les inspecteurs de la SPCA traitent environ cinq nouveaux cas criminels. Ils vont d'abord se rendre sur les lieux afin de rencontrer le propriétaire des animaux et vérifier le bien-fondé de la plainte. Si une intervention est nécessaire, ils remettent d'abord un avis exigeant des changements pour se conformer à la loi. « On le fait parce que ça les informe de la loi. Si on doit amener la cause devant les tribunaux par la suite, on pourra démontrer que la personne connaissait les obligations légales, explique l'inspecteur Davenport. Dans 99 % des cas, les propriétaires apportent les correctifs exigés. Il y a donc une bonne dose d'éducation dans notre travail. »

Pour ce qui est du dernier 1 %, les inspecteurs doivent obtenir un mandat. Ils perquisitionnent ensuite les lieux et prennent des photos pour documenter les mauvais traitements. Les vétérinaires de la SPCA procèdent à des examens. C'est un travail policier. « Les policiers ont beaucoup d'autres problèmes à gérer. Nous sommes spécialisés dans le traitement de ces dossiers. Selon la loi, les animaux sont considérés comme des objets : les méthodes d'enquête sont particulières. On ne peut pas enquêter comme on le ferait pour des mauvais traitements à des êtres humains », précise Daniel Davenport. Les dossiers des inspecteurs sont rarement refusés par les procureurs de la Couronne, parce que documentés dans les règles de l'art.

Les inspecteurs de la SPCA, accrédités au fédéral, ont d'ailleurs souvent suivi des formations en criminologie ou en techniques policières.

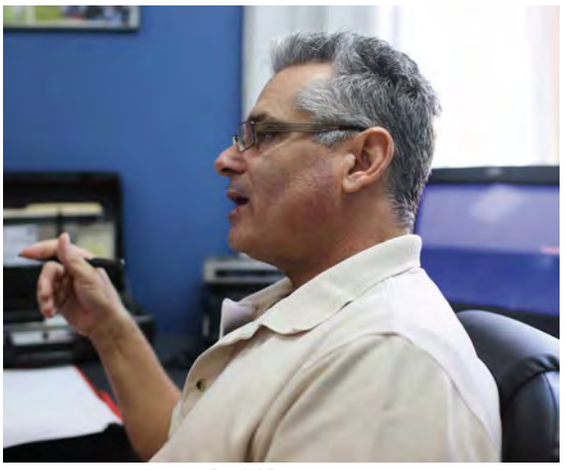

Daniel Davenport

Un service d'adoption

Bien qu'on y vende des animaux abandonnés, nous ne sommes pas ici dans un *pet shop* ; nous sommes dans un service d'adoption ! Une personne qui achète un animal, ici, obtient un compagnon en parfaite santé, vacciné, castré, vermifugé et identifié par une puce électronique insérée dans le cou. « On a déjà retrouvé à Vancouver un chien appartenant à une résidente de Pointe-aux-Trembles grâce à cette puce », relate la vétérinaire Gabrielle Carrière. L'histoire ne dit pas comment ce chien a bien pu traverser le continent…

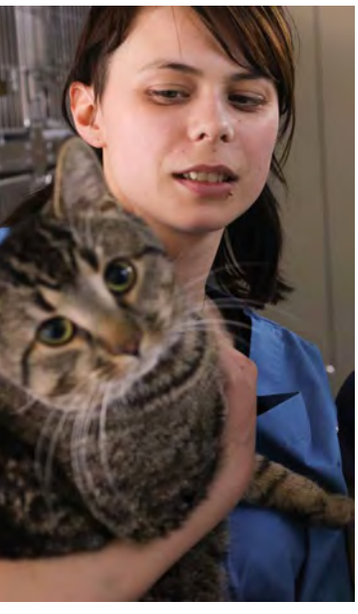

Christine Hins s'attache à « ses » animaux, qui ont tous un petit nom. Tous les chats prêts pour l'adoption reçoivent ses bons soins au quotidien. « C'est frustrant des fois de voir ce qui leur arrive quand ils partent d'ici », confie celle qui agit en plus comme famille d'accueil.

L'infirmerie compte une salle de mise en quarantaine où sont isolés tous les animaux souffrant de maladies respiratoires afin de limiter la contagion. « On est comme dans une garderie, les virus se transmettent à une vitesse incroyable », explique la vétérinaire.

Tous les animaux en adoption ont passé des tests de comportement. L'acheteur doit remplir un formulaire permettant de s'assurer que chaque personne repart avec un animal conforme à ses besoins et pour augmenter les chances que l'animal passe le reste de sa vie chez ses nouveaux maîtres. Cela fait partie de la mission sociale de la SPCA, de l'éducation et de la sensibilisation sur le bon traitement des animaux. « Ici, c'est la cause avant la chose. Nous faisons très peu de profits en vendant les animaux. Notre but, c'est de les sauver », explique Tommy Yaruchevsky.

La SPCA n'est pas non plus une fourrière. Son but n'est pas de « nettoyer » la ville, mais de prendre soin des animaux. Néanmoins, lorsque les fourrières municipales ne font pas le travail, c'est la SPCA qui prend le relais. Le jour du passage de *Perspectives CSN*, un appel est entré à la réception. Une dame de Montréal venait de trouver un chien abandonné. Elle a d'abord appelé le service de fourrière municipale, qui lui promettait de passer… dans trois jours, à moins qu'elle ne paie de sa poche les frais de transport de 60 dollars. Ce n'est pas là un cas isolé. Ça devient de plus en plus fréquent pour les employé-es de la SPCA.

Tommy Yaruchevsky

Une équipe soignante

À la SPCA, les animaux ne sont jamais euthanasiés pour cause de surpopulation. Les employé-es se démènent pour trouver preneur. Une véritable équipe soignante traite chaque animal, avec beaucoup d'amour, des petits bobos aux maladies plus graves. L'infirmerie est une véritable fourmilière. Il peut arriver que les animaux soient envoyés dans des refuges spécialisés, dont le Centre hospitalier universitaire vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

La SPCA ne vit que de dons du public. Cette cause obtient moins d'appuis au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. La situation pourrait peut-être changer à la faveur de récents scandales de mauvais traitements qui contribuent à sensibiliser l'opinion publique à l'importance de mieux défendre les droits des animaux.

Serge Côté est l'homme à tout faire ici, depuis 33 ans. Le jour de notre passage, il préparait l'installation des appareils de climatisation pour que tout soit prêt avant les grandes chaleurs.

Afin de combattre le problème criant des animaux errants, la SPCA offre des services-conseils aux municipalités qui souhaitent adopter des politiques. Quelques arrondissements de Montréal pourraient annoncer bientôt de nouvelles mesures pour contrer les mauvais traitements envers les animaux, à la suite des scandales qui ont éclaté récemment quant aux pratiques condamnables de certaines fourrières. Un pas dans la bonne direction ! Peut-être la suite logique sera-t-elle de reconnaître que la SPCA remplit une mission d'intérêt public nécessaire et qu'elle devrait être financée plus adéquatement.

FAMILLES D'ACCUEIL RECHERCHÉES

La SPCA ne peut pas héberger tous les milliers d'animaux à sa charge. Elle a donc besoin de familles d'accueil. Si cela vous intéresse, visitez son site Web : spca.com.

Dans plusieurs villes et dans de nombreux quartiers, des centaines de personnes de tout âge ont fait entendre le son de leurs casseroles pour exprimer leur ras-le-bol envers le gouvernement.

Conflit étudiant
L'affaire de tous

par Jacqueline Rodrigue

Photo : Normand Blouin

En adoptant le projet de loi nº 78, le gouvernement libéral pensait en finir avec le conflit étudiant. Eh bien non ! Une fois de plus, il s'est complètement, mais complètement, gouré dans l'analyse de ce conflit. Très vite, sa loi soulève un tollé et la résistance se manifeste. Des dizaines de milliers de personnes se retrouvent de nouveau dans les rues de Montréal, le 22 mai. Par la suite, tous les soirs, des manifestations se répandent non seulement dans plusieurs quartiers montréalais, mais dans d'autres villes aussi. Au coup de force du gouvernement, la population, casseroles en mains, fait entendre son concert pour protester.

À la suite de la démission surprise le 14 mai de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, on aurait pu s'attendre à ce que Michelle Courchesne calme le jeu. Bien au contraire, la ministre et son gouvernement ont achevé d'allumer l'embrasement avec le projet de loi nº 78, qui porte atteinte aux libertés civiles et qui menace notre démocratie. C'est ainsi que, rapidement, les associations étudiantes, la CSN, la CSQ et la FTQ décident de contester la constitutionnalité de la loi. Dans les heures et les jours qui suivent, des dizaines de groupes cognent à la porte pour joindre leur voix à ce recours.

Le vendredi 25 mai, deux recours sont déposés en Cour supérieure du Québec. Considérant le caractère urgent de la situation, une première requête en sursis est déposée afin de suspendre l'application de certaines dispositions de la loi spéciale. La deuxième requête vise la nullité de l'ensemble de la loi, considérée inconstitutionnelle.

« Cette loi enfreint les libertés et les droits fondamentaux. La liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit d'association sont attaqués. Elle ne respecte pas les garanties judiciaires, car les dispositions pénales sont vagues et imprécises tout en imposant des peines trop sévères. Cette loi ignoble a pour effet de museler, écraser, contrôler et dominer le mouvement étudiant et d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer publiquement », d'affirmer Louis Roy, président de la CSN. Par esprit de vengeance, le gouvernement a voulu mater les associations étudiantes, syndicales, communautaires et environnementales en réduisant leur capacité d'action et d'association. L'obligation de donner un avis de huit heures ainsi qu'un itinéraire pour tout groupe de 50 manifestants et plus rend illégale une manifestation spontanée dans une entreprise, comme il nous arrive de le faire.

L'implication de la CSN

La décision de la CSN de donner son appui aux associations étudiantes dans leur lutte contre la hausse des droits de scolarité, ainsi qu'un certain appui financier, s'explique par une série de résolutions prises par ses instances démocratiques.

En premier lieu, le 63e Congrès de la CSN, en mai 2011, a adopté une proposition afin de poursuivre la lutte pour l'instauration de la gratuité scolaire et de maintenir l'opposition à toute hausse des frais afférents ainsi qu'à celle des droits de scolarité à l'université. Position qui a d'ailleurs été reprise lors d'une question de privilège au conseil confédéral de septembre 2011, instance décisionnelle entre les congrès. Les délégués de la CSN ont alors adopté une proposition visant à faire obstacle à l'augmentation des frais de scolarité décrétés. Ils réitéraient ainsi une position prise depuis des années par des congrès antérieurs. Pour la CSN, l'accessibilité à l'éducation est un droit primordial dans notre société et tout doit être fait pour le garantir. En fait, pour la confédération, l'éducation doit être une priorité nationale.

À trois reprises – à l'automne, à l'hiver et au printemps –, les délégué-es du bureau confédéral de la CSN, soit l'instance qui approuve les budgets des campagnes CSN dans le respect du budget approuvé par le congrès, ont adopté un budget spécial pour soutenir la campagne des associations étudiantes *1625 $ de hausse, ça ne passe pas !*

NDLR

Au moment de mettre sous presse, les associations étudiantes rencontraient le gouvernement.

Pour accéder aux deux requêtes : **csn.qc.ca/web/csn/nouvelle/-/ap/Nouv28-05-12.**

Un congrès efficace !

Congrès de la FC

C'est sur le thème de l'efficacité que s'est tenu le 49e Congrès de la Fédération du commerce, du 28 mai au 1er juin derniers à Trois-Rivières. Les congressistes ont été saisis d'une douzaine de propositions visant à jeter les bases du plan de travail qui sera mis en place au cours du prochain mandat. Trois recommandations sont issues du dernier congrès de la CSN, afin de rapatrier vers les syndicats de la fédération les travaux portant sur le travail atypique et les disparités de traitement dans les conventions collectives, l'endettement et le surendettement des personnes ainsi que sur l'avenir du secteur manufacturier et industriel.

Les délégué-es ont également pu débattre de résolutions issues des groupes de travail et des comités de la fédération. Des priorités ont été dégagées afin de développer des stratégies de syndicalisation sectorielle, de varier les modes d'organisation, de mieux répondre aux différents besoins des syndicats et de renforcer les protections contre les briseurs de grève.

Le congrès fut également l'occasion de présenter aux congressistes les produits, agroalimentaires et autres de fabrication syndicale FC–CSN. Fromages, charcuteries, bières et ailes de poulet figuraient au menu. Question d'encourager l'emploi des membres de la Fédération du commerce, un bottin sera disponible sous peu pour l'ensemble des composantes du mouvement qui veulent savoir où séjourner au Québec, quels services financiers contracter et quoi déguster les fins de semaine.

François L'Écuyer

Les syndicats unis derrière le bien commun

Congrès de la FEESP

La conjoncture politique, économique, sociale et syndicale a donné lieu à des échanges fort stimulants et engageants pour les quelque 400 délégué-es présents au 25e Congrès de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), qui se tenait à Granby, sur le thème *Mon syndicat – Une force collective*.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de convictions que les représentantes et les représentants syndicaux se sont engagés à assurer une présence syndicale forte, solidaire et dynamique pour préserver des services publics de qualité.

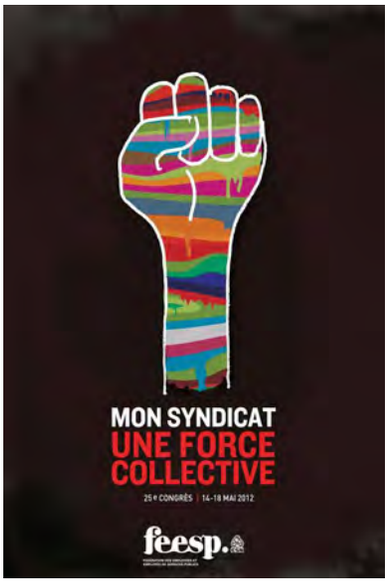

« Les sirènes du néolibéralisme ne finissent plus de dévaloriser les services publics et le rôle de l'État, pourtant nécessaires au bien commun et à la cohésion sociale », soutient le président de la fédération, Denis Marcoux.

De l'Europe au continent nord-américain, la fronde néolibérale frappe sans relâche pour réduire le rôle de l'État et pour accroître la place du privé, comme l'ont illustré les conférenciers lors du congrès : Robert Laplante, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), David Camfield, de l'Université du Manitoba, Donald Cuccioletta, chercheur à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, François Branchu, de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), et Jacques Létourneau, vice-président de la CSN.

Le congrès de la FEESP fut aussi l'occasion de dévoiler une image renouvelée de l'organisation, avec un logo modernisé, et de confier un autre mandat aux membres du comité exécutif réélus par acclamation.

Chantale Larouche

Un 40e anniversaire sous le signe du renouveau

Congrès de la FNC

Cette année, la Fédération nationale des communications (FNC) a tenu son 22e Congrès, célébrant du même coup son 40e anniversaire. Sous le signe du renouveau, le comité exécutif a suscité des discussions sur les enjeux à venir qui influencent déjà le monde des communications. L'événement a également souligné l'implication et le dévouement militant qui a marqué la vie de la FNC.

Le contexte actuel d'effervescence mondiale, de crises économique, sociale et environnementale jette les bases d'une prise de conscience collective mondiale. La transformation majeure des outils de communications, et ce, autant dans leur forme que dans leurs fondements, épouse la tourmente d'un monde qui redécouvre la mobilisation et la solidarité. En ce sens, depuis 2003, le renouveau syndical représente un enjeu prioritaire d'enracinement de l'action syndicale auprès des membres de la fédération.

À l'heure où la liberté de presse doit composer avec des empires médiatiques toujours plus concentrés, un univers de plateformes échangeant entre elles les mêmes contenus et des réductions importantes des budgets publics voués à l'information et à la culture, les congressistes sont déterminés à préserver l'ensemble des valeurs communes défendues par le mouvement syndical. Ils ont aussi choisi de miser sur les idées novatrices pour nourrir les actions collectives.

Dans cette optique, le comité exécutif a invité ses membres à revivre les grands moments de la FNC en compagnie de Laval Leborgne et de Chantale Larouche, respectivement président fondateur et présidente de 1992 à 2011.

Photo : Michel Giroux

Hommage à Chantale Larouche
Lors du congrès, les délégué-es de la FNC ont souligné les 21 ans de militance et d'implication syndicale de Chantale Larouche.

Les syndicats ont également adopté une série de recommandations touchant aux structures et au fonctionnement de la FNC. Fruit d'un travail de 18 mois, le comité exécutif a proposé un ambitieux plan d'action résolument tourné vers les défis que réserve l'avenir.

Martin Petit

Enseigner, militer, progresser

Congrès de la FNEEQ

Fortement teinté par la lutte historique menée depuis plusieurs mois par les étudiantes et les étudiants, le 30e Congrès de la FNEEQ s'est déroulé dans une atmosphère particulièrement fébrile et sous le signe de l'engagement.

Une vaste tournée des syndicats a précédé sa tenue afin de cerner les préoccupations des membres et d'ancrer les discussions autour d'enjeux fondamentaux reflétant réellement les inquiétudes des enseignantes, des enseignants et des chargé-es de cours.

L'importance de poursuivre le travail de sensibilisation sur les acquis sociaux auxquels le mouvement syndical a contribué, la défense des valeurs de justice sociale, d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie et les dérives marchandes qui guettent l'éducation ont retenu l'attention des délégué-es. Si tous font le constat que la période qui vient sera difficile, le soutien à la dynamique locale et le renouvellement syndical, dans la foulée du congrès de la CSN, sont partie intégrante du travail à venir. Par ailleurs, la FNEEQ participera activement à la réflexion de la CSN sur une grève sociale en menant une première consultation dans ses syndicats sur les conditions à réunir pour en venir à utiliser ce moyen d'action. Le comité femmes a profité de la tenue du congrès pour lancer un guide qui dresse le constat des obstacles à la militance des femmes et propose des moyens à mettre en place pour favoriser leur participation.

Mentionnons enfin que Jean Trudelle, président sortant, a avoué que c'était avec un pincement au cœur qu'il quittait la présidence, mais qu'il était tout à fait rassuré : « Les membres du nouveau comité exécutif sauront prendre le relais avec dynamisme. »

La FNEEQ est héritière d'un passé marqué par l'engagement social et politique, et ce 30e Congrès n'a pas failli à la tâche.

France Désaulniers

Sous le signe de l'engagement

LES SEPT GRANDS CHANTIERS

- la santé et la sécurité du travail
- l'organisation du travail
- la conciliation famille–travail
- le développement durable
- la planification de la main-d'œuvre
- la redynamisation de la vie syndicale
- la médecine alternative

Congrès de la FP

Le 38e Congrès de la Fédération des professionnèles – CSN qui avait pour thème *Le pouvoir d'agir* fut l'occasion de discuter des moyens à mettre en place pour que tous les membres se réapproprient le syndicalisme.

Qu'il s'agisse d'agir sur leurs conditions de travail, sur la santé et la sécurité du travail ou encore sur le deuxième front, les dirigeants de la fédération veulent favoriser un rapprochement avec les travailleuses et les travailleurs qui sont membres, mais moins actifs au sein de l'organisation.

Pour le président, Michel Tremblay, un des principaux défis que doit relever sa fédération est de renforcer l'adhésion des membres de la base. « Plusieurs se demandent ce que ça veut dire d'être membre d'un syndicat. La CSN, la fédération, c'est loin d'eux », explique-t-il.

Le congrès a permis de faire le point avec les syndicats affiliés sur les sept grands chantiers lancés lors du dernier congrès.

Par ailleurs, la FP a profité de son congrès pour lancer son guide syndical sur la conciliation famille–travail qui servira d'outil d'accompagnement pour les syndicats qui souhaitent travailler concrètement sur cet enjeu dans leur milieu de travail.

Jean-Pierre Larche

La sauvegarde des services publics est prioritaire

Congrès de la FSSS

Du 28 mai au 1er juin se tenait le 42e Congrès de la Fédération de la santé et des services sociaux – CSN, à Québec. Réunis sur le thème *Indispensables !*, les délégué-es représentant les 125 000 membres de la FSSS ont échangé sur de nombreux sujets.

La vie syndicale a été sans contredit la préoccupation la plus importante de l'ensemble des militantes et des militants de la FSSS. Les délégués ont été invités à s'engager à réaliser les conditions nécessaires au rétablissement de l'indispensable rapport de force. Ils ont convenu de l'importance d'agir collectivement pour faire respecter les droits et les intérêts des membres, pour contrer les attaques de l'État québécois et de l'État canadien à l'égard de nos services publics.

Ils ont aussi convenu de remettre au cœur de leur action syndicale, l'action politique. C'est-à-dire travailler en amont, là où les décisions se prennent. Devant la conjoncture sociale et politique, ils se sont entendus sur la nécessité d'agir sur le deuxième front, en mobilisant les membres, les usagers des services publics et la population en général sur la valorisation, la promotion et la préservation des services publics.

D'autre part, les syndicats comptent exercer un leadership sur l'organisation du travail. Une série d'actions a été adoptée pour assurer une meilleure prise en charge syndicale. Visant des retombées positives dans les milieux de travail et une meilleure capacité des syndicats à intervenir.

Finalement, les militants et les militantes de la FSSS ont réaffirmé l'importance d'assurer une présence constante dans les médias, afin d'améliorer l'image du syndicalisme. Ils ont choisi de poursuivre leur action sur le plan de la solidarité internationale.

Noémi Desrochers

L'emprisonnement des trois chefs du front commun

Symbole d'une société en ébullition

par Chantale Larouche

Le 9 mai 1972, les présidents des trois centrales syndicales ainsi que des diza
Des milliers de personnes les accompagnent au Palai

Le 9 mai 1972, les trois chefs syndicaux, Marcel Pepin de la CSN, Louis Laberge de la FTQ et Yvon Charbonneau de la CEQ, sont emprisonnés. On leur reproche d'avoir encouragé leurs membres à défier la loi spéciale mettant fin au débrayage des 210 000 syndiqué-es québécois du front commun intersyndical. Marcel Pepin choisit de porter le blâme pour les militantes et les militants. Il témoigne pour en assumer la responsabilité, après avoir appris qu'ils risquaient d'être condamnés lors de leurs procès concernant les injonctions.

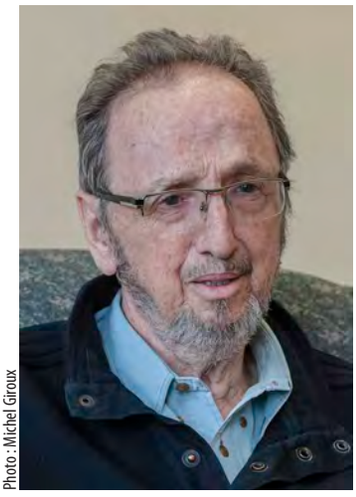

Photo : Michel Giroux

Jean-Guy Loranger

Les négociations des employés de la fonction publique et parapublique amorcées en avril 1971 ont donné naissance au plus important regroupement intersyndical jusque-là jamais vu au Québec. Le 11 avril 1972, près d'un travailleur québécois sur huit est impliqué dans une grève générale qui perturbe les écoles, les hôpitaux et l'administration gouvernementale. Jean-Guy Loranger, professeur et économiste, se souvient de cette époque où tous les espoirs étaient permis : « Ce front commun était le cheminement d'une unification de la pensée des grandes centrales syndicales. D'abord, en 1968, dans le rapport moral du président intitulé *Le deuxième front*, Marcel Pepin exprimait l'idée qu'un syndicat ne peut pas s'occuper seulement de relations industrielles et de négociation de conventions collectives pour améliorer les conditions de travail et de vie de ses membres. Marcel Pepin est toujours resté fidèle à lui-même, c'est-à-dire qu'il croyait que les syndicats doivent aussi mener des luttes sociales. »

Un peu plus tard, le 6 octobre 1971, la CSN publiait son manifeste *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Il fut suivi de ceux de la FTQ, *L'État, rouage de notre exploitation*, et de la CEQ, *L'école au service de la classe dominante*.

Une période effervescente

Le professeur Loranger, qui s'est fait confier par Marcel Pepin le mandat de produire le manifeste de la CSN en deux semaines, se souvient : « *Ne comptons que sur nos propres moyens* proposait un changement radical, une forme de révolution populaire. Il rejetait le capitalisme et proposait le socialisme comme alternative. Il s'agissait d'inventer une nouvelle société bien adaptée au contexte québécois. L'objectif à long terme était de reprendre le contrôle sur les entreprises étrangères, qui se contentent de piller nos ressources, et en particulier sur les banques et la finance, trop exclusivement aux mains du capital financier anglophone qui aurait sans doute refusé de s'embarquer dans un tel projet. »

Selon Jean-Guy Loranger, le Québec était alors dans une période

Photo : Archives CSN

aines de militantes et de militants sont emprisonnés pour outrage au tribunal.
is de justice, d'où ils partiront pour purger leur peine.

d'effervescence extraordinaire et on avait confiance de pouvoir changer les choses : « Tout à coup, on prenait conscience de l'importance de qui nous étions. Est-ce que nous sommes un peuple au service de la classe dominante anglophone ou si on est capable de faire quelque chose nous-mêmes ? Le monde était pas mal réveillé à cette époque-là. »

Naissance du front commun

Le front commun s'est véritablement formé lors de la grève des syndiqué-es FTQ au quotidien *La Presse*, en 1971, selon Jean-Guy Loranger : « La grève de *La Presse* a été absolument marquante. Autant j'avais vu la CSN et la FTQ se tirailler sur les chantiers de construction, autant la FTQ, qui n'avait pas le prestige de la CSN dans l'opinion publique en ce qui concerne la défense des intérêts du Québec, s'embarquait dans une bataille contre un grand groupe financier, Power Corporation. C'est là que les deux organisations ont appris à travailler ensemble. La FTQ et la CSN ont réussi à organiser une manifestation de solidarité regroupant plus de 12 000 personnes en appui aux grévistes de *La Presse*. »

Le front commun continue ensuite sur sa lancée lors des négociations de la fonction publique et parapublique. Le 11 avril 1972, la grève générale est déclenchée. Les travailleuses et les travailleurs du secteur public et parapublic réclament un minimum de 100 $ par semaine pour tous les fonctionnaires. Il s'agit, pour la CSN, d'une lutte de fond contre les lois du marché quant à la politique salariale et pour le relèvement des bas salaires en priorité.

Le 20 avril, en recourant à la loi 19, le premier ministre Robert Bourassa suspend le droit de grève de ces travailleurs et impose toutes les conditions de travail, à moins d'une entente. Les chefs recommandent à leurs membres de retourner au travail, ce qui soulève un grand mécontentement des militants de la CSN.

Emprisonnement des chefs

À compter du 22 avril, les employé-es reprennent progressivement le travail. Le 8 mai, l'agitation reprend au Québec, alors que les trois chefs syndicaux sont condamnés à purger un an de prison pour avoir encouragé leurs membres à ne pas respecter les injonctions de la Cour obtenues par les directions d'hôpitaux.

L'annonce de leur emprisonnement sème la colère des syndiqués tant du secteur public que privé. Dans plusieurs petites villes du Québec, ils s'emparent des stations de radio pour diffuser leurs messages. La crise éclate alors au sein du cabinet de Robert Bourassa.

Jean-Paul Lallier, ministre de la Fonction publique, se fait retirer le dossier des négociations et le mandat est confié au ministre du Travail, Jean Cournoyer.

Le 25 mai, après en avoir appelé de leur sentence, les chefs syndicaux sont libérés et reviennent à la table centrale de négociations. De nouvelles conventions collectives sont signées, alors que les conditions de travail des syndicats de la Société des alcools du Québec et des enseignants sont fixées par décret. Les syndiqué-es obtiennent le 100 $ minimum par semaine demandé, qui sera atteint après trois ans.

La CSN secouée

À l'issue de la grève, la CSN est secouée par un désaccord profond au sein du comité exécutif. Selon Jean-Guy Loranger : « On voyait poindre le désaccord, entre modérés et plus revendicateurs. » Le conseil confédéral de la CSN expulse trois membres du comité exécutif : Paul-Émile Dalpé, Jacques Dion et Amédée Daigle, communément appelés les « trois D ». Ils avaient, entre autres, décidé de ne pas autoriser de paiements du fonds de grève si les membres défiaient la loi spéciale, pendant la grève. Le 9 juin de la même année, ils fondent la CSD, une organisation syndicale au discours plus conservateur.

Le 2 février 1973, en dépit d'un appel devant la Cour d'appel du Québec, les chefs du front commun intersyndical doivent retourner en prison pour purger la fin de leur sentence pour avoir défié la loi 19. Ils resteront derrière les barreaux de la prison d'Orsainville jusqu'en mai, alors qu'ils obtiennent une libération conditionnelle.

Marcel Pepin avait raison

Jean-Guy Loranger croit que pour Robert Bourassa l'emprisonnement des chefs était l'occasion de réaffirmer son autorité mise à dure épreuve pendant la crise d'Octobre. « Il était même prêt à accuser Marcel Pepin, Claude Ryan, le directeur du *Devoir*, et René Lévesque de vouloir créer un gouvernement alternatif. Il était humilié. Il s'est dit, " je sors la grosse matraque". »

Quarante ans après l'emprisonnement des chefs syndicaux, le professeur Loranger est convaincu que Marcel Pepin avait raison de vouloir sortir le Québec de son aliénation à l'égard des entreprises étrangères : « Malheureusement, rien n'a encore véritablement changé. Notre développement économique est toujours entre les mains des étrangers, on subventionne à tour de bras les entreprises étrangères pour venir s'établir ici. Il nous fallait un instrument pour canaliser l'énergie des masses. Il nous fallait un instrument politique, un parti un peu plus à gauche. »

Une jeunesse porteuse d'espoir

Le professeur et économiste a confiance dans la jeunesse québécoise. Il estime que bien que l'on ait souvent eu tendance à les considérer comme peu politisés, les jeunes nous démontrent le contraire et dégagent une énergie impressionnante. Il croit que nous avons toutes les raisons d'espérer que cette génération réussira à changer les choses.

Le 25 avril 2012, tout en soulignant la révolution portugaise de 1974 qui mettait fin à la dictature de la droite durant près d'un demi-siècle, des dizaines de milliers de jeunes ont manifesté dans les rues de Lisbonne. Sur leur bannière, un slogan, *Nous sommes tous Grecs*, et les taux de chômage chez les jeunes de plusieurs pays de l'Union européenne.

Conjoncture économique mondiale

D'une crise financière à une crise de l'emploi

par Josée Lamoureux

Photo : Armando Franca, AP

Plus de trois ans après le début de la crise, la reprise tarde à se confirmer. Aux États-Unis, la croissance est de retour, mais elle reste relativement modeste et la progression de l'emploi demeure fragile. Certes, le chômage recule. Du sommet de 10 % enregistré en octobre 2009, le taux de chômage passait à 8,2 % en mars 2012. Cependant, on reste encore loin du 4,6 % atteint en 2007. Le nombre d'emplois demeure inférieur à celui précédant la crise. Certains estiment qu'au rythme où vont les choses, il faudra attendre 2025 pour que l'économie américaine retrouve une situation de plein-emploi.

En Europe, le contexte est encore plus morose. La croissance est anémique. Certains pays sont toujours en récession (Grèce, Espagne, Italie), alors que d'autres s'en approchent dangereusement. La création d'emplois est en panne et le chômage progresse. Les jeunes sont les principales victimes. En Espagne, près d'un jeune sur deux de 25 ans et moins est au chômage. En Grèce, en Italie et en Irlande, c'est près d'un jeune sur trois.

Devant une telle situation, certains n'hésitent pas à parler d'une génération perdue. Dans les pays les plus durement touchés par la crise, un nombre considérable de jeunes ont choisi le chemin de l'exil pour trouver un travail. Et il ne s'agit pas de jeunes sans diplôme, mais bien de personnes qualifiées qui peinent à s'insérer sur le marché du travail. La scolarité protège, mais elle n'est pas un rempart à toute épreuve lorsque l'économie s'enlise dans la crise.

Quand on se compare, on se console ?

La situation semble plus rose chez nous. Qu'en est-il exactement ? Au Québec et dans l'ensemble du Canada, les emplois perdus dans la crise ont tous été récupérés, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, la création d'emplois demeure insuffisante pour satisfaire ceux et celles qui ont intégré le marché du travail. Résultat : le taux de chômage se maintient autour de 8 %. Ici aussi, la situation est particulièrement difficile pour les jeunes de 15 à 24 ans. Contrairement aux 25 ans et plus, l'emploi des jeunes n'a pas regagné le niveau d'avant la crise. En mars 2012, le taux de chômage des jeunes Québécoises et Québécois était plus du double de celui des 25 ans et plus (14,4 % contre 6,7 %).

Par ailleurs, on remarque que les salaires ont du mal à suivre l'inflation. En 2011, le salaire horaire moyen a augmenté de 1,6 %, alors que l'indice des prix à la consommation progressait de 3 %. L'érosion du pouvoir d'achat et la hausse de l'endettement des ménages ont de quoi inquiéter pour la solidité de la reprise.

Virage ou enlisement

Alors que de nombreux pays sont empêtrés dans une véritable crise de l'emploi, une majorité de gouvernements s'entête à imposer des politiques budgétaires restrictives, sous prétexte de répondre à des finances publiques dégradées. Loin de favoriser une relance de l'activité économique et la création d'emplois de qualité, cette stratégie condamne la reprise. Dans plusieurs pays européens, notamment la Grèce, le Portugal, l'Italie et l'Espagne, les gouvernements ont profité de la situation pour imposer des réformes de leur marché du travail et réduire la protection sociale. Rien pour redynamiser des économies au bord d'une nouvelle récession, ni pour redonner espoir aux jeunes sans emploi ou à ceux qui vivotent d'un emploi précaire à un autre.

Les récents budgets fédéral et provincial montrent bien que le dogme de l'austérité budgétaire s'est aussi imposé au Canada. Selon le directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page, la réduction des dépenses publiques décidée par le gouvernement Harper se fera au prix d'une diminution de la croissance économique et d'une perte de 100 000 emplois.

Avec des économies de plus en plus interdépendantes, ce n'est certainement pas d'une multiplication des plans de rigueur dont nous avons besoin, encore moins d'un charcutage de la protection sociale. Un virage s'impose. À défaut d'audace, la Grande Récession risque de se transformer en très longue stagnation, et les jeunes en paieront lourdement le prix.

Budgets fédéral et provincial

Une facture conservatrice et néolibérale

par Jacqueline Rodrigue

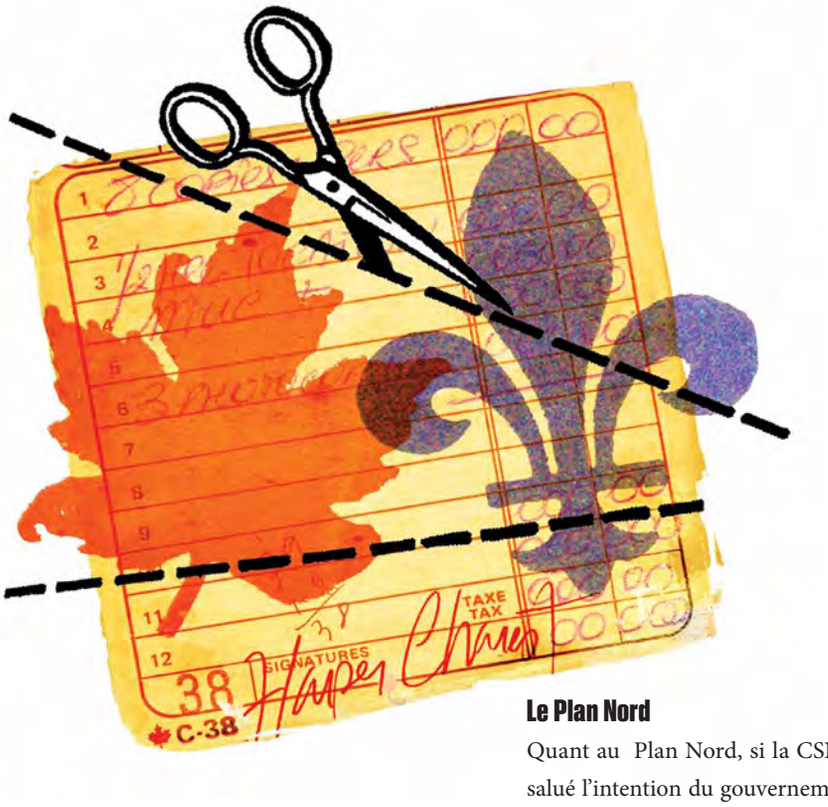

Illustration : Reno

À la suite de la présentation du budget fédéral le 29 mars, le ministre des Finances, Jim Flaherty, déposait le 26 avril le projet de loi C-38. Cette loi d'exécution du budget a fait l'objet d'un bâillon. Du côté provincial, le choix budgétaire de maintenir l'objectif du déficit zéro en 2013-2014 mènera encore inévitablement à une suppression de services et restreindra la capacité de soutenir le développement économique. Des budgets à saveur idéologique qui ne suscitent aucun espoir pour bien des groupes dans la population canadienne et québécoise.

Destruction des acquis sociaux

Le projet de loi C-38 comporte 452 pages, traite d'une multitude de sujets et modifie plus d'une soixantaine de législations, dont plusieurs n'ont aucune incidence sur le budget fédéral. Il réforme notamment l'assurance-emploi, l'évaluation des projets environnementaux ainsi que l'âge d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse. En précipitant les règles de débat, le gouvernement Harper cherche à faire adopter C-38 pour la fin juin, ce qui est un non-sens et rend impossible un réel débat des parlementaires sur des modifications aussi nombreuses que majeures. « Compte tenu du caractère expéditif de l'adoption de C-38 imposé par le gouvernement et de l'importance des enjeux qu'il comporte, nous assistons à un processus des plus antidémocratiques », de soutenir Pierre Patry, trésorier de la CSN. Lors du dépôt du budget, ce dernier s'exprimait ainsi : « Pierre par pierre, il détruit nos acquis sociaux et il édifie "son" projet de société. Il s'attaque au système de retraite de la population canadienne ainsi qu'au régime de retraite des fonctionnaires et des employé-es des sociétés d'État, réduit les services et affaiblit la capacité de dépenser des provinces. » Rappelons que le budget comporte des compressions de l'ordre de 5,2 milliards de dollars, tout en ne comprenant rien de structurant pour l'économie.

Le gouvernement Harper refuse de scinder le vote sur diverses thématiques comprises dans ce projet de loi. Pourtant, comme le rappelait *Le Devoir*, le 4 mai dernier, en 1994, un certain Stephen Harper se plaignait des projets de loi ratissant trop large.

Pourquoi autant d'austérité ?

Lors du dépôt du budget à Québec, le président de la CSN, Louis Roy, s'est demandé pourquoi autant d'austérité, alors que le déficit du Québec, en 2011-2012, ne représente que 1 % du PIB ? Avec un maigre 4,7 % de financement des dépenses en santé, 2,2 % en éducation, seulement 1,6 % pour les familles et les aîné-es et une réduction de 0,9 % des autres missions, les compressions sont encore plus importantes et s'ajoutent à celles du budget de l'an dernier.

Pour la CSN, ces choix auront pour conséquences d'accélérer la marchandisation de certains services et d'en faire porter le fardeau aux individus, comme on le constate avec la contribution santé, la hausse des frais de scolarité et aussi avec le nouveau crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile.

Le Plan Nord

Quant au Plan Nord, si la CSN a salué l'intention du gouvernement de favoriser la transformation des ressources naturelles ici, au Québec, et sa participation financière dans des projets, elle déplore toujours son manque de volonté à soutenir la deuxième et la troisième transformation pour garantir une exploitation dans l'esprit d'un développement durable. La CSN souhaite que le Québec se donne des marges de manœuvre supplémentaires notamment en exigeant plus de redevances.

Et la retraite !

La CSN est fort déçue du régime volontaire d'épargne retraite (RVER) proposé par le gouvernement. Souhaitons que les travaux effectués par le comité D'Amours pour étudier l'ensemble du système de retraite mènent à des solutions aux problèmes rencontrés par les régimes existants et à celui de l'absence de régime complémentaire pour une large part de la population.

Incohérence au fédéral

Fermetures improvisées d'établissements pénitentiaires

par Lyle Stewart

Ouvert en 1835 par la colonie britannique du Haut-Canada, le pénitencier de Kingston est le plus vieil établissement de ce type au Canada. Ses murs imposants, qui longent la rive du lac Ontario dans la ville historique du même nom, en témoignent. Avec ses énormes blocs de pierre calcaire taillés sur place par les premiers détenus, ils sont si solidement bâtis qu'ils pourraient facilement tenir encore 177 ans.

Pierre Mallette en point de presse à Kingston

Malgré cette solidité apparente, et malgré les dizaines de millions de dollars dépensés pour le moderniser dans les années 1990, le gouvernement conservateur a ciblé l'établissement dans son actuelle campagne de démolition des services publics. Le 19 avril, le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a annoncé que son gouvernement fermera, dans 18 mois, l'établissement Leclerc à Laval, le vieux et célèbre « Pen » de Kingston et le Centre régional de traitement, pour les détenus qui éprouvent des problèmes lourds de santé mentale. Ces fermetures font partie des compressions budgétaires de 12,9 % sur trois ans imposées au Service correctionnel du Canada (SCC) par le budget fédéral du 29 mars dernier.

Pour Pierre Mallette, président national du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), l'annonce a provoqué une onde de choc. Son syndicat représente les 600 agentes et agents correctionnels travaillant aux trois établissements. Même si la plupart de ces membres retrouveront d'autres postes au sein du SCC, le bouleversement dans les vies, les familles et les carrières est aussi important qu'inattendu.

Le SCC était en mode d'expansion effrénée, annonçant régulièrement la construction de nouvelles unités dans les établissements, un peu partout au Canada, pour pallier l'accroissement de la population carcérale découlant des lois contre le crime votées par les conservateurs. « Nous devons nous interroger sur l'orientation à long terme du Service correctionnel, soutient le président d'UCCO-SACC-CSN. Récemment, nous avons été témoins d'une expansion très rapide au SCC. Hier, c'était à pleine vapeur et aujourd'hui nous mettons les freins. Où est l'analyse ? Où sont les études sur les besoins futurs du service ? Pourquoi une telle désorganisation ? Il est impossible de gérer un réseau de 52 établissements de manière improvisée. »

Le syndicat est particulièrement préoccupé par le caractère particulier de la population de ces trois établissements. Kingston héberge une population parmi les plus dangereuses et violentes. L'établissement Leclerc, qui n'a que 50 ans et est construit selon les plus hautes normes des pénitenciers modernes, gère des détenus provenant du crime organisé. Le Centre régional de traitement se spécialise dans les soins en santé mentale aux détenus.

Selon Pierre Mallette, « Le déplacement de ces populations carcérales créera des cauchemars organisationnels et des problèmes majeurs de sécurité. Le plan mènera au surpeuplement, causera davantage de violence et mettra à risque les agents correctionnels, le public et les détenus. »

Pour ces raisons, les membres d'UCCO-SACC–CSN ont décidé de mener une campagne publique contre ces fermetures. Les militants syndicaux dénoncent l'incohérence et l'improvisation du gouvernement dans ce dossier. Ils déplorent également le fait que le gouvernement conservateur n'a pas tenu ses engagements envers les agents correctionnels quant aux salaires, au régime de retraite, à la santé et à la sécurité. La convention collective actuelle du syndicat est échue depuis deux ans.

« Des erreurs sérieuses ont été commises dans le plan de réduction des dépenses du SCC, estime M. Mallette. Nous ne croyons pas que les fermetures feront économiser de l'argent au gouvernement à long terme. Au contraire, ce plan contredit le slogan du gouvernement sur "La sécurité des rues et des communautés". »

Lock-out à Rio Tinto Alcan à Alma

La CSN appuie les syndiqués

par Chantale Larouche

Photos : Gimmy Desbiens

Dès le début du lock-out déclenché par Rio Tinto Alcan à Alma, la CSN a exprimé son soutien aux 780 travailleurs mis à la rue par la multinationale, le 1er janvier dernier. Ce jour-là, les syndiqués avaient présenté une contre-proposition à l'offre patronale sur la sous-traitance. Les négociations ont alors achoppé.

Manifestation du 31 mars 2012 à Alma à laquelle ont participé des membres et des représentants de la CSN.

De passage à Alma au début de l'année, lors d'une tournée des syndicats de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le président de la

Louis Roy

CSN, Louis Roy, a donné son appui aux travailleurs en lock-out. Les présidents de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM–CSN) et du conseil central, Alain Lampron et Engelbert Cotenoir, ont aussi tenu à exprimer l'appui de leurs organisations au syndicat des Métallos. Rappelons que la FIM représente aussi des travailleurs de cette multinationale.

Enjeux cruciaux

Selon le président de la CSN, on ne peut pas rester indifférent devant le conflit qui perdure à Alma : « Les enjeux de cette bataille sont cruciaux et dépassent les frontières de l'usine d'Alma. Il s'agit d'une lutte pour le respect des travailleuses et des travailleurs. Des syndiqué-es CSN ont aussi à faire face à la médecine de Rio Tinto et personne ne souhaite que sa volonté de privilégier la sous-traitance au détriment d'emplois décents fasse figure de modèle. »

Les manifestations de solidarité de la CSN se sont multipliées depuis pour faire pression sur l'entreprise. Le conseil confédéral de la CSN de mars dernier a accueilli les représentants des travailleurs d'Alma, à Montréal. Le 31 mars, le président Louis Roy, une délégation de syndicats de la CSN du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des représentants de la FIM ont participé à la grande manifestation organisée par le syndicat Métallos des travailleurs de l'aluminium d'Alma.

Les délégués de la FIM ont également pris part, à Alma, à la réunion des affiliés nord-américains de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM), dont est membre la fédération. Il y fut notamment question de la situation de Rio Tinto à Alma.

Québec persiste et signe

Pas question pour le gouvernement Charest d'intervenir dans un conflit en cours. La ministre du Travail, Lise Thériault, refuse d'intervenir dans des négociations qui se poursuivent. C'est l'argument qu'elle a servi à la CSN pour ne pas moderniser les mesures anti-briseurs de grève, afin de rétablir l'équilibre du rapport de force, pendant le lock-out au *Journal de Montréal*, le conflit de travail le plus long de l'histoire de la presse écrite au Québec, soit plus de deux ans.

Plusieurs dénoncent l'avantage de Rio Tinto Alcan dans ce conflit. Depuis le début du lock-out, la multinationale aurait retiré des revenus de 39 milliards de dollars de la vente de ses surplus d'énergie à Alma, selon Hydro-Québec.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, Clément Gignac, a déclaré qu'il ne peut intervenir pour empêcher Rio Tinto Alcan de vendre ses surplus d'électricité à Hydro-Québec. Le ministre juge qu'il lui est impossible de le faire en raison du conflit de travail.

Mentionnons enfin que Clément Gignac a fait l'éloge de la sous-traitance et a déploré la lutte idéologique des travailleurs contre celle-ci. Dans un entretien au journal *Le Devoir*, il la qualifiait de phénomène mondial permettant aux entreprises d'être compétitives et estimait que les dirigeants syndicaux tentaient de démoniser ce type de contrat. Le ministre Gignac a récemment rejeté la faute sur le Parti québécois qui a conclu l'entente obligeant Hydro-Québec à acheter les surplus d'énergie de Rio Tinto.

La CSN déplore que les coups de force, les ultimatums, les menaces et les lock-outs soient devenus la norme patronale pour forcer le règlement de conventions collectives. Elle compte maintenir son appui à cette lutte des employés de Rio Tinto.

e-syndicat

Révolution Facebook dans le travail syndical

Dans le monde technologique d'aujourd'hui, tout évolue. Vite, très vite. Les relations entre les gens se transforment et le monde du travail n'y échappe pas : les syndicats sont confrontés à des situations jamais vues auparavant. Une question d'adaptation. Analyse d'un milieu en pleine mutation.

par Jacques Tricot

Photos : Michel Giroux

« Dans mon syndicat, en ce moment, je dois défendre une travailleuse suspendue deux semaines pour avoir fait des commentaires sur Facebook. Imagine ! » explique Pierrette Brault, alors agente de grief du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Montérégie-Est (CRDI-ME). « Elle a posté des commentaires désobligeants envers l'employeur sur son mur et ses amis ont pu les lire. L'employeur l'a appris… et a sévi. »

Si l'association des mots Facebook, mur, amis, ou encore Twitter, Linkedln, YouTube et MySpace, vous dit quelque chose, c'est que vous êtes déjà un adepte du Web 2.0 ! Ce mot, apparu en 2003, désigne l'évolution du Web vers quelque chose de plus simple, de plus dynamique, qui permet à tous de maîtriser facilement ses techniques ainsi que celles des réseaux sociaux, favorisant ainsi le partage d'informations et les échanges. Le Web 2.0 connecte les gens. Il est l'outil de communication qui permet de renouer avec ses anciens camarades de l'école primaire, de critiquer instantanément une farce plate du premier ministre Charest sur les étudiants ou de soutenir des révolutions contagieuses comme le printemps arabe. Puissant ! Normal donc qu'il finisse par intéresser les employé-es, les syndicats… mais aussi les employeurs.

« Les employeurs utilisent de plus en plus le Web pour recruter des employés. Lors d'entrevues de sélection, il leur arrive de faire des recherches sur Internet pour voir ce qui est dit sur la personne, si elle est impliquée dans la communauté », explique Diana Théophilopoulos, avocate chez Stikeman Elliott, qui conseille des employeurs. « C'est dans ce cadre que nous leur recommandons de faire attention à ne pas violer la loi sur les renseignements personnels, qui dresse la carte de ce qui est permis. Évidemment, si une personne publie une information sur Internet et que c'est public, nous considérons cela comme une renonciation à cette partie de sa vie privée. Rendre une information publique sur le Web, c'est comme le faire dans une salle de mille personnes. »

Devoir de loyauté

Anne Pineau, adjointe au comité exécutif de la CSN, longtemps avocate à son Service juridique, le confirme : « Les employeurs interviennent de plus en plus en dehors du milieu du travail. Prenez la situation de la dame du CRDI montérégien, qui écrit ses commentaires chez elle, devant son ordinateur. On a ici une situation qui met en opposition plusieurs droits : le droit à la liberté d'expression de madame et le droit à la réputation de l'employeur. Et entre les deux, les arbitres penchent trop souvent en faveur du droit à la réputation. À ces deux droits s'ajoute l'article 88 du Code du travail, qui impose l'obligation de loyauté de l'employé-e envers son employeur, une autre limite à la liberté d'expression.

« La jurisprudence, l'ensemble des décisions plus anciennes, établit des balises selon le type de travail ; mais dans les faits, quand on conteste des sanctions de l'employeur, elles sont souvent maintenues. Cependant, chaque cas est un cas d'espèce et un courant qui donne plus d'importance à la liberté d'expression semble tout doucement se dégager. »

Pour défendre les syndicats, Anne Pineau rencontre les mêmes problèmes qu'avant. Sauf que désormais, avec les réseaux sociaux et Internet, les probabilités pour l'employeur de lire des commentaires sont décuplées, multipliant ainsi les possibilités de poursuites. Internet n'oublie jamais et les salariés n'ont souvent pas conscience d'être vulnérables quand ils s'expriment sur ces réseaux.

La démocratie par courriel

André Legault a vécu, comme président du Syndicat des employé-es de soutien de l'Université Concordia (CUSU), toute une négociation entre 2005 et 2008. De son propre chef et, semble-t-il, avec le consentement tacite de l'employeur, une personne a utilisé le système informatique de l'université pour lancer une « liste de discussion », populaire à l'époque, où chacun pouvait s'abonner et recevoir tous les courriels envoyés à la liste, par tous les abonné-es. Au début, les discussions portaient sur la négociation syndicale. Mais très vite sont apparues des remises en question de la stratégie, puis des attaques personnelles envers des membres du comité exécutif. Une mise en demeure a dû être envoyée pour faire cesser ce qui était, en fait, de la diffamation. Finalement, une fois les choses calmées, la négociation s'est bien terminée. Mais selon André Legault, « pour faire respecter la démocratie, rien ne peut remplacer un débat en assemblée générale, avec ses règles. En plus, dans une négociation, on veut présenter à l'employeur une image d'unité. Je ne suis pas sûr que les réseaux sociaux, à ce moment-là, constituent les outils les plus adéquats ! »

Les salariés n'ont souvent pas conscience d'être vulnérables quand ils s'expriment sur ces réseaux.

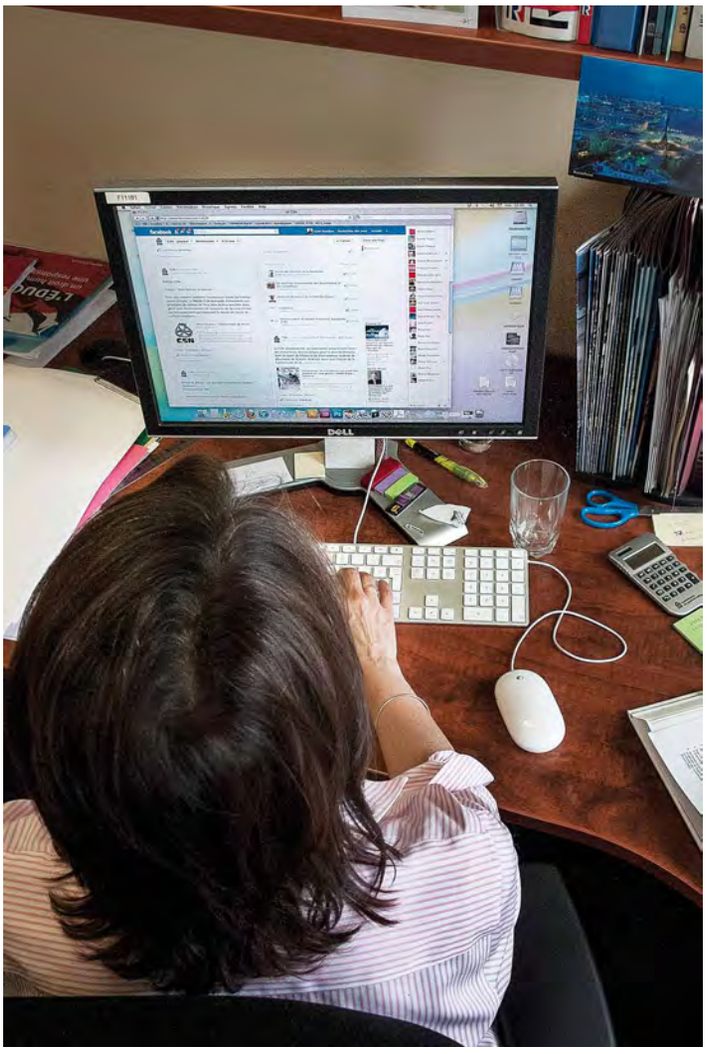

Utliser avec modération

C'est d'ailleurs la réflexion que le syndicat du CRDI-ME a été obligé de faire au moment de l'utilisation de sa page Facebook comme outil syndical. « On a procédé par essais et erreurs, confirme Pierrette Brault, mais très vite, la question de la sécurité est venue sur la table. Les tensions dans notre milieu de travail incitaient les membres à utiliser la page comme moyen de défoulement. C'est en cherchant des solutions avec notre conseiller syndical que nous avons entendu parler du jugement Corriveau contre Canoë et Martineau, qui déclare que le diffuseur de l'information — par exemple un syndicat qui aurait un site Internet avec possiblités de publier des commentaires — est responsable du contenu, qu'il est tenu de modérer, à savoir d'enlever les contenus à caractère diffamatoire. Cela nous a incités à introduire une charte afin de modérer les commentaires sur la page Facebook syndicale. Nous y avons perdu un peu en popularité, mais c'est beaucoup plus sûr maintenant. » L'employeur, de son côté, n'est pas resté inactif et vient tout juste de publier une nouvelle politique limitant fortement l'usage des réseaux sociaux, autant pour les usagers que pour le personnel du centre.

En attendant de trouver le bon outil qui aidera les syndicats à mobiliser leurs membres, certains développent des actions originales et atteignent leur but ! Ainsi, en 2007, des employés italiens en conflit avec leur employeur, IBM, ne pouvant utiliser les moyens d'action traditionnels, ont transposé leur lutte dans le monde virtuel d'un jeu vidéo en ligne et lancé un appel à l'aide mondial. Vingt jours plus tard, IBM signait une entente avec le syndicat et le grand patron d'IBM-Italie démissionnait…

BIENVENUE

499 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 24 février et le 30 avril 2012, 11 syndicats (ou sections) représentant 499 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Autobus Yves Séguin
Tous les salarié-es, sauf ceux qui ont un autre certificat d'accréditation
Lanaudière

Ressources pour enfance Le Florès
Toutes les ressources intermédiaires à l'enfance
Laurentides

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
Tous les salarié-es
Laurentides

Aéroport de Montréal
Tous les gestionnaires de 1er niveau
Montréal métropolitain

Corporation de sécurité Garda, section CPI
Tous les agents de sécurité détenteurs d'un permis du ministère
Montréal métropolitain

Autobus La Montréalaise, division Montréal
Tous les salarié-es, excepté ceux de garage et de bureau
Montréal métropolitain

Services Vinci Park
Tous les préposé-es au vestiaire de l'hôtel Hilton, tous les valets du 1134, Grande-Allée Ouest et tous ceux de l'hôpital Jeffrey Hale.
Québec–Chaudière-Appalaches

CPE Les Calinours, MRC du Témiscouata
Tous les salarié-es
Bas-Saint-Laurent

Maison des aînés Carré Nérée
Tous les salariées, excepté les coordonnatrices et le concierge
Saguenay–Lac-Saint-Jean

CSSS de Chicoutimi
Toutes les RI–RTF
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Transport en commun La Québécoise, section Richelieu
Tous les chauffeurs et toutes les chauffeuses, sauf ceux et celles affectés au transport nolisé et au casino.
Montérégie

Benoit Aubry et Danielle Létourneau

À LA LIBRAIRIE CSN

Faire l'économie de la haine

Une réflexion critique au cœur de l'idéologie capitaliste contemporaine

Faire l'économie de la haine – Douze essais pour une pensée critique, publié chez Écosociété (2011), réunit des textes d'Alain Deneault rédigés au fil des ans. Avec des sujets comme la gouvernance, les poursuites-bâillons, les paradis fiscaux ou les sports de masse, l'auteur s'emploie à démonter les mécanismes idéologiques et à dévoiler les structures de pensée par lesquelles nos institutions économiques, politiques et médiatiques nous font justement « haïr sans qu'il n'y paraisse ». Coauteur de *Noir Canada – Pillage, corruption et criminalité en Afrique* et auteur d'*Offshore – Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Alain Deneault était de passage à la CSN récemment, à l'occasion d'une soirée-conférence organisée par le Conseil central du Montréal métropolitain.

Faire l'économie de la haine, en vente au prix de 17 $ et ***Offshore***, à 16 $. Pour commander : librairie@csn.qc.ca ou 514 598-2151.

Constance Roussy

Francisation en milieu de travail

Les syndicats jouent un rôle indispensable

Pas moins de 140 délégués de syndicats ont participé, en mars, à la Journée sur la francisation en milieu de travail organisée pour une 5e année par le Service des relations du travail de la CSN. En ouverture, le président de la centrale, Louis Roy, a souligné le rôle indispensable des syndicats à cet égard. Il a aussi livré un plaidoyer pour la dispensation de cours de français aux immigrantes et aux immigrants, alors que la situation de la langue française se fragilise, particulièrement dans la région de Montréal.

Photo : Michel Giroux

Parmi les intervenants, Isabelle Lacas, du Service juridique de la CSN, a expliqué les normes qui régissent le droit d'exiger la connaissance de l'anglais pour un emploi. Pour obtenir ce droit, il faut notamment que la connaissance d'une autre langue que le français soit vraiment nécessaire et qu'il n'y ait aucun autre moyen raisonnable de satisfaire aux objectifs de la Charte de la langue française pour un poste. Cette nécessité de connaître l'anglais pour un emploi ne doit surtout pas être un caprice, insiste-t-elle. Pour contester, il faut utiliser au maximum la Charte.

Est-il bon de le rappeler, quelques-uns des premiers articles de cette dernière s'énoncent ainsi : Le français est la langue officielle du Québec (art. 1) ; Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français (art. 4) ; Les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français (art. 5).

Benoit Aubry

Journée internationale de lutte contre l'homophobie

Des milieux de travail sans homophobie

Le 17 mai, la CSN a souligné, comme elle le fait chaque année, la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Comme l'explique le secrétaire général, Jean Lortie, responsable du dossier, la CSN poursuit ses efforts de sensibilisation afin de faire de tous les milieux de travail des environnements sans homophobie. « La reconnaissance des droits des personnes LGBT a beaucoup évolué au Québec. Pourtant, il reste du chemin à parcourir pour obtenir cette légitimité dans les faits, étant donné que bon nombre d'hommes et de femmes sont encore discriminés sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Une grande partie du travail de la CSN vise donc la sensibilisation dans les organisations et les syndicats affiliés. »

Lors du conseil confédéral de mars dernier, la CSN a salué les avancées québécoises en matière de lutte à l'homophobie, dont le plan d'action gouvernemental 2011–2016 lancé par le ministère de la Justice. Il fut inspiré par un groupe de travail mixte contre l'homophobie, composé de neuf ministères, de trois organismes publics, de trois organisations syndicales (la CSN, la FTQ et la CSQ), de quinze organismes communautaires et de deux chercheurs universitaires. La CSN a accompagné tous les travaux qui ont mené à ce plan d'action.

La lutte contre l'homophobie et la transphobie compte parmi les priorités de la CSN. En plus de sa brochure *Ni plus ni moins : comme tout le monde !*, un document pédagogique destiné aux syndicats, la CSN intensifiera les actions de visibilité dans les milieux de travail.

Emmanuelle Tassé

Commission de la condition de la femme des Nations unies

Bilan positif des travaux des délégations syndicales

La CSN dresse un bilan positif de la rencontre annuelle qu'ont eue les délégations syndicales à l'occasion de la 56e édition de la Commission de la condition de la femme des Nations unies qui se tenait au siège de l'ONU du 27 février au 9 mars derniers.

Les organisations syndicales présentes sont intervenues afin que soient incluses dans les conclusions de la Commission de 2012 leurs préoccupations relatives au travail décent, à l'accès aux services publics, dont l'éducation et les soins de santé.

La vice-présidente de la CSN, responsable de la condition féminine, Denise Boucher, était de la délégation de la Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle la CSN est affiliée.

La rencontre annuelle portait sur le développement de l'autonomie des femmes dans les milieux ruraux et sur leur rôle pour contrer la pauvreté et la faim.

La CSN participe à la Commission de la condition de la femme de l'ONU depuis 2007. Les organisations syndicales interviennent auprès des délégations officielles de leur pays respectif pour influencer leurs orientations.

Cette année, le travail des femmes en zone rurale, la protection sociale des travailleuses et des travailleurs, de même que l'intégration effective des femmes aux processus de prise de décision étaient à l'ordre du jour.

Un gouvernement canadien rétrograde

La CSN déplore par ailleurs l'attitude de la ministre canadienne de la Condition féminine, Rona Ambrose, lors de son passage. En plus de ne pas daigner s'exprimer en français, elle a fait ressortir les valeurs passéistes et rétrogrades du gouvernement Harper à l'égard du rôle des femmes dans la société. Dans une déclaration commune, les féministes canadiennes ont dénoncé son comportement. Elles déplorent que le rôle du gouvernement dans le développement de politiques et de programmes susceptibles de promouvoir l'autonomie des femmes vivant en régions rurales et le rôle des services publics pour assurer la pleine égalité et la pleine participation des femmes dans la société n'aient pas fait l'objet de mentions de la part de la ministre.

Chantale Larouche

Jean-Guy Morin

Un grand négociateur, un humaniste à l'écoute

Jean-Guy Morin en 1968

D'ouvrier à l'usine de papier Belgo de Shawinigan à secrétaire général de la CSN, en passant par l'usine de Windsor et la coordination de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF), Jean-Guy Morin, décédé en mars à l'âge de 83 ans, aura laissé sa marque dans le mouvement CSN où il a milité durant 32 ans. Ceux qui l'ont connu en témoignent.

Geste large et lent, voix posée, ne haussant jamais le ton, Jean-Guy Morin dégageait une force tranquille. Tous ceux qui l'ont côtoyé en témoignent. « L'homme a apporté une espèce de sérénité dans les organisations où il a exercé son militantisme », confie Norbert Rodrigue, qui a présidé la CSN de 1976 à 1982 avec à ses côtés Jean-Guy Morin dans la fonction de secrétaire général de 1977 à 1981. Il ajoute que sa discrétion était le fait d'une grande rigueur. « Il avait horreur de se tromper et, surtout, il aurait détesté berner quelqu'un », se rappelle Norbert Rodrigue.

Georges Cantin, un militant de Donnacona qui devait devenir président de la FTPF en 1976, dit de Jean-Guy Morin qu'il a été son mentor en syndicalisme. Il l'a accompagné dans les dernières heures, à l'hôpital. « J'ai appris avec lui qu'il importait davantage de rechercher des solutions que d'entretenir un climat de confrontation », dit-il. Alors que l'un était secrétaire général de la CSN et l'autre président de la FTPF, ils partageaient un appartement rue Sherbrooke, à Montréal. « Ça sauvait de l'argent à la CSN et à la FTPF, se rappelle Georges Cantin. Jean-Guy rentrait toujours tard le soir, vers les 11 heures. Les membres du comité exécutif de la CSN discutaient de longues heures à cette époque. On en profitait pour jaser un peu. Il m'a beaucoup appris. »

Claude Rioux, que Jean-Guy Morin avait engagé à la FTPF en 1974 alors qu'il était jeune économiste, lui a écrit quand il a pris sa retraite en 2001. « J'ai appris vos vues et vos pratiques dans vos rapports avec les syndicats, les membres, mais aussi avec les employeurs. Votre approche de la vie syndicale, respectueuse des hommes et des femmes qui s'engagent ou font tout simplement confiance à leur syndicat, vous a démarqué de bien des personnes qui, dans le mouvement, prennent pour acquis les syndicats. J'ai essayé de suivre votre trace et d'en faire un principe incontournable dans l'exercice de mes responsabilités. »

En octobre 2000, Pierre Vadeboncoeur avait confié à Claude Rioux, parlant de Jean-Guy Morin : « Il était un négociateur d'une rare efficacité ».

Michel Gauthier, secrétaire général de la CSN de 1984 à 1990, a lui aussi fait ses classes dans des syndicats affiliés à la FTPF alors que Jean-Guy Morin en était le coordonnateur. (En acceptant cette responsabilité, en 1969, il avait d'ailleurs exigé que le titre de directeur des services soit changé en celui de coordonnateur.) « C'est avec lui que j'ai véritablement appris à négocier. Il nous a enseigné comment développer une relation avec les interlocuteurs patronaux, comment en arriver à un consensus au sein du comité de négociation. »

Ironie du sort, lors du seul conflit entre la CSN et ses salarié-es, en 1980, ces deux hommes se sont retrouvés face-à-face, Michel Gauthier comme nouveau président du syndicat des employé-es, Jean-Guy Morin comme porte-parole de la partie confédérale. Dans ses mémoires publiées il y a quelques mois, il rappelait, avec une certaine ironie, les discussions qu'il avait eues avec le syndicat. « Juste avant la grève, le président était un enseignant. Il voulait me donner une leçon sur le travail en équipe, alors que c'est moi qui l'avais instauré. J'étais même allé dans d'autres fédérations pour leur en parler… »

Michel Rioux

Ardente militante syndicale et féministe

Madeleine Parent nous a quittés

Le 12 mars dernier, une grande militante syndicale et féministe, Madeleine Parent, a rendu son dernier souffle à l'âge de 93 ans.

Photo : Alain Chagnon

Madeleine Parent lors d'une entrevue pour *Nouvelles CSN* en 1991.

Femme de convictions, infatigable et sans peur, Madeleine Parent a contribué à l'affranchissement de nombreuses femmes, particulièrement les travailleuses de l'industrie du textile de Montréal et de Valleyfield. En 1942, à seulement 24 ans, elle dirige le mouvement de syndicalisation dans ces deux villes des usines de la puissante Dominion Textile pour l'organisation des Ouvriers unis du textile d'Amérique (OUTA).

Une grève, qui durera 100 jours, éclate en juin 1946 en protestation contre le refus de l'entreprise de reconnaître le syndicat. Cela vaut à Madeleine et à d'autres leaders syndicaux d'être arrêtés lors d'un affrontement des grévistes de Valleyfield avec la police. Madeleine Parent deviendra alors l'ennemie farouche du gouvernement et de son chef Maurice Duplessis.

Elle sera de nouveau arrêtée pour conspiration séditieuse et acquittée, toujours en raison de ses activités syndicales.

Féministe et grande syndicaliste

« Madeleine Parent a été et sera toujours une amie de la CSN. Rien n'a arrêté cette femme extraordinaire dans sa quête pour une société plus juste. Elle s'est battue pour faire reconnaître les droits des travailleuses et des travailleurs à une époque où la répression sévissait durement. Malgré les peines d'emprisonnement prononcées contre elle, elle a poursuivi avec aplomb son travail syndical. Nous lui devons une contribution majeure au développement du syndicalisme et de la société québécoise », a tenu à souligner Louis Roy, président de la CSN.

Selon l'ancienne vice-présidente de la CSN, Monique Simard : « Madeleine Parent dépassait, dans la légende, plusieurs autres grands syndicalistes. Elle a changé le cours de l'histoire. Elle était combative, sans opportunisme, engagée, stratège, têtue, lucide et avant-gardiste. »

Elle libère les syndicats du joug américain

Madeleine Parent et son conjoint, Kent Rowley, parcourent le Canada pour créer des syndicats locaux indépendants. En 1969, ils fondent la Confédération des syndicats canadiens. Quelques années plus tôt, en 1952, ils avaient tous les deux été expulsés de l'OUTA (Ouvriers unis du textile d'Amérique) sous la pression des syndicats américains qui les accusaient d'être communistes.

L'actuelle présidente de la Confédération des syndicats canadiens (CSU/CCU), Joanie Camron Pritchett, affirme : « Madeleine Parent a construit le syndicalisme indépendant au Canada. Elle n'avait peur de rien. Notre pays et le monde ont besoin d'autres grands leaders comme elle. »

Madeleine Parent a laissé sa marque dans le monde syndical, mais elle fut tout aussi engagée comme militante féministe, pour la paix et dans les groupes communautaires. Rien ne lui tenait plus à cœur que l'avancement des droits. Madeleine et son amie, complice de tous les instants, Léa Roback, ont lutté pour l'obtention d'une plus grande justice sociale pour toutes et tous et apporté leur indéfectible soutien aux luttes du mouvement des femmes.

Le 1er avril dernier, près de 500 personnes ont rendu un vibrant hommage à Madeleine Parent à Montréal. Douze femmes, jeunes et moins jeunes du Québec et d'ailleurs au Canada, ont témoigné de l'engagement inébranlable de cette femme d'apparence fragile, mais combien tenace et courageuse.

Les différents témoignages permettent de conclure que Madeleine Parent était plus grande que nature. Elle a embrassé plusieurs grandes luttes sociales, et ce, jusqu'à tout récemment.

Chantale Larouche

« Elle était douce et rebelle à la fois. »

— Ariane Émond, journaliste, animatrice et auteure

« Madeleine Parent a milité pour le droit à l'égalité bien avant la Charte des droits. Elle fut un pilier dans la démarche d'intégration des femmes des minorités.»

— Juanita Westmoreland-Traoré, juge à la retraite

« Elle fut une alliée indéfectible des femmes autochtones dans leur lutte contre "l'injustice autochtone". »

— Michèle Taïna Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec.

Travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail

28 avril, Journée internationale de commémoration

En 2011, 204 personnes ont perdu la vie au Québec dans un accident du travail ou en raison d'une maladie professionnelle. L'année précédente, c'est 92 112 travailleuses et travailleurs qui ont été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

D'année en année, les chiffres se suivent et se ressemblent, alors que de tels événements ne devraient plus se produire.

La CSN leur rendait hommage, encore une fois cette année, lors de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, qui se tenait le 28 avril. Le gouvernement du Québec a mis les drapeaux de l'Assemblée nationale en berne, à la demande, entre autres, de la CSN.

Plus de prévention

Exiger plus de prévention, soit l'élimination des dangers à la source, est la solution, selon la CSN. La prévention constitue la meilleure façon de préserver la santé et la sécurité de toutes les personnes au travail. Il faut donc que plus de temps y soit alloué. Car faire de la prévention peut demander beaucoup d'énergie.

La CSN exige toujours, trente ans après l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des comités paritaires dans tous les milieux de travail. Ces comités, en identifiant entre autres les risques et en établissant des programmes de prévention, peuvent faire une immense différence.

En attendant le prochain grand rendez-vous en santé et en sécurité, soit la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail qui se tiendra du 14 au 20 octobre sur le thème *S'organiser pour défendre les enjeux syndicaux en santé et en sécurité au travail*, soyons vigilants et continuons de revendiquer plus de prévention.

Noémi Desrochers

Les bourses Fernand-Jolicoeur de la CSN

Deux nouveaux récipiendaires récompensés

La CSN est associée depuis longtemps à la Semaine québécoise des adultes en formation. En 2003, elle a créé les bourses Fernand-Jolicoeur afin de reconnaître et de souligner les efforts investis par les syndicats et les membres dans diverses activités de formation. Ces bourses font la promotion de la formation continue en milieu de travail et reconnaissent la contribution d'un syndicat et d'un individu à son avancement et à son développement.

Photo : Normand Blouin

Denise Boucher, vice-présidente de la CSN et responsable de la formation continue, Manon Hamel et Mario Pellerin du Syndicat des salariés d'emballages Mitchell.

Deux expériences audacieuses et peu banales se démarquent

Cette année, lors du conseil confédéral de mars, la CSN a récompensé Manon Hamel et le Syndicat des salariés d'emballages Mitchell.

Après plusieurs années à l'emploi d'un centre jeunesse, comme technicienne, Manon Hamel entreprenait en septembre 2007 un baccalauréat en travail social à temps partiel.

Il a fallu beaucoup de courage et de détermination à cette mère monoparentale de 47 ans et militante active de son syndicat, à titre de présidente, pour réussir ces études supérieures. Manon Hamel a dû prendre un congé sans salaire pour y arriver, ce qui a changé considérablement sa vie et celle de la famille : travail de fin de semaine, changement de rythme et de train de vie, etc. Pendant douze semaines, le comité exécutif s'est adapté à la situation. Les dossiers ont été réorganisés et le vice-président a accepté d'assumer les engagements prévus à la présidence.

Cette bourse pourra peut-être, comme elle le souhaite, adoucir ses efforts pendant sa prochaine session universitaire.

Le second gagnant est le Syndicat des salariés d'emballages Mitchell, qui a réussi à négocier la mise en place d'un comité paritaire de formation. La convention permet maintenant d'identifier les besoins de formation des salariés et d'encadrer cette formation.

Chantale Larouche

Maisons de naissance

Un choix individuel, une nécessité sociale et un bien collectif

À l'occasion de la Semaine mondiale pour l'accouchement respecté (SMAR), qui se déroulait du 21 au 27 mai, la Coalition pour la pratique sage-femme dévoilait le document *Les maisons de naissance – Un choix individuel, une nécessité sociale, un bien collectif*. Distribué aux quatre coins du Québec, le document aborde plusieurs aspects importants entourant le modèle de maisons de naissance développé au Québec.

Constituant le pôle de l'accouchement physiologique, les maisons de naissance sont un endroit privilégié pour le développement de la pratique sage-femme, la formation et la recherche. Les maisons de naissance telles qu'elles sont développées par les femmes, les groupes citoyens, les sages-femmes et les comités de parents, répondent aux besoins exprimés par les femmes.

Unique et reconnu mondialement, le modèle québécois des maisons de naissance permet aussi de nombreuses économies au réseau de la santé grâce aux services offerts par les sages-femmes. Selon la recherche effectuée sur leur pratique lors de projets pilotes, le modèle de pratique de ces dernières permettrait des épargnes pouvant aller jusqu'à deux millions de dollars, en diminuant, entre autres, le nombre d'hospitalisations pendant la grossesse.

Pour consulter le document et en savoir plus sur la Coalition pour la pratique sage-femme, visitez le www.coalitionsagefemme.org

Suivez la coalition sur les réseaux sociaux.

Noémi Desrochers

Transport scolaire

Un virage important vers la reconnaissance

Depuis près de 20 ans, les travailleuses et les travailleurs du Secteur transport scolaire (STS), membres de la Fédération des employées et employés de services publics, militent pour la reconnaissance de leur métier. Actuellement, ce secteur regroupe plus de 3000 syndiqué-es, des conductrices, des conducteurs et d'autres salarié-es liés au transport scolaire.

Le 12 janvier dernier, une avancée importante a ravivé l'espoir d'enfin obtenir des conditions de travail décentes : la publication du rapport du Comité mixte sur le transport scolaire. Il y était recommandé, entre autres, la mise en place d'un comité de travail ayant pour mandat de réaliser un exercice complet d'évaluation de l'emploi de conducteur de transport scolaire sur la base d'emplois comparables.

Le 16 janvier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, recevait ce rapport. Dès ce moment, les syndicats du STS ont organisé diverses actions partout au Québec afin que rapidement une suite soit donnée à cette recommandation. Au moment d'écrire ces lignes, aucune annonce n'avait été faite en ce sens.

Photo : Michel Giroux

Jacques Forgues

Pour Jacques Forgues, président du STS : « La mise en place de ce comité de travail nous fera grandement avancer dans cette lutte que nous menons depuis trop longtemps. Cette démarche vise à quantifier précisément le salaire que nous devrions toucher en prenant pour base des emplois comparables dans d'autres secteurs. À la fin de cet exercice, nous aurons en main toutes les informations nécessaires pour qu'enfin notre rémunération reflète adéquatement le métier que nous faisons. »

La longue lutte menée par les syndiqué-es du STS se trouve actuellement dans un virage décisif qui risque d'aboutir à leur objectif ultime : être reconnus à leur juste valeur dans l'exercice de leur métier.

Martin Petit

Délégation de la CSN
au Mexique

Solidarité pour les droits des travailleurs et des syndicats

Photo : LuxFotos

Réunion de l'Alliance tenue dans une atmosphère survoltée le 21 février

Du 18 au 25 février 2012, une délégation de quatre personnes, dont le président de la CSN, Louis Roy, participait à une rencontre tripartite à Mexico, regroupant le FAT (Frente auténtico del trabajo), la centrale syndicale américaine UE (United Electrical, Radio and Machine Workers of America) et la CSN.

Les trois organisations ont pu mieux évaluer la situation économique, politique et syndicale des trois pays et faire le point sur les préjudices que vivent les syndicats indépendants du Mexique. Elles ont aussi participé aux manifestations de l'Alliance Tri-nationale de solidarité (TNSA) qui regroupe des syndicats canadiens, américains et mexicains.

Une réalité difficile

Un portrait plutôt sombre de la réalité des travailleurs mexicains se dégage des discussions avec le FAT : une partie importante de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel, le phénomène des ni-ni (ni travail, ni études) s'étend, les syndicats officiels sont contrôlés par l'État et le pétrole nationalisé ne rapporte pas autant qu'il le devrait, parce que le brut est vendu bon marché aux États-Unis et racheté raffiné à fort prix.

Les lois et la constitution reconnaissent le droit d'association, mais dans la pratique, elles ne sont pas respectées. Le gouvernement Calderón a tenté d'introduire une réforme du droit du travail qui aurait passablement érodé ces droits. Suspendue, à la suite de manifestations, elle a été reprise par l'organisme chargé de l'application des lois du travail à Mexico, ce qui fait actuellement l'objet d'une contestation judiciaire.

La main-d'œuvre féminine a été particulièrement affectée par la crise financière. L'accord Mexique-Chine a fait perdre des milliers d'emplois dans les secteurs du textile, de la chaussure, des jouets, du vêtement, des secteurs qui embauchent principalement des femmes. De nombreuses Mexicaines œuvrent dans le secteur informel et se retrouvent chefs de famille, les hommes devant émigrer pour travailler.

Alliance tri-nationale de solidarité

L'Alliance a pris naissance à Toronto, lors d'une réunion de syndicats et de groupes sociaux du Mexique, des États-Unis et du Canada, le 20 juin 2010. Elle est engagée dans la défense des droits de la personne et des droits du travail au Mexique.

Elle s'est avérée fort utile dans le conflit du SME (Sindicato Mexicano de Electricistas). Quelque 80 syndicats du Mexique, du Canada et des É.-U., dont la CSN, soutiennent une plainte pour violation de l'Accord parallèle sur le travail de l'ALENA (ANACT). On reproche au Mexique de ne pas respecter ses propres lois et les droits fondamentaux du travail, ce qui constitue un acte de concurrence déloyale.

La plainte fait suite à un décret du gouvernement mexicain qui a fermé l'une des deux centrales électriques pour transférer les activités à l'autre entreprise d'État (CFE), dont il contrôle le syndicat.

Ce sont 44 362 employés syndiqués, soit tous les membres du SME, qui ont été congédiés et la convention collective a été annulée. Seulement 16 599 employés ont refusé une indemnité de départ. Ils ont exigé, en vain, d'être transférés chez le nouvel employeur, comme le prévoit le Code du travail.

Les bureaux canadien et étatsunien chargés de recevoir les plaintes ont confirmé que la plainte sera étudiée.

Des projets concrets

Le 21 février, les délégations de la CSN, de l'UE et de la communauté internationale syndicale, lors de la réunion de l'Alliance tenue à l'auditorium du SME, dans une atmosphère survoltée, ont exigé du Mexique le respect de ses engagements internationaux. Elles ont réclamé que le gouvernement reconnaisse les syndicats indépendants, cesse de faire échec aux droits syndicaux en encourageant les syndicats jaunes (*charros*) et en procédant à des congédiements massifs par des fermetures frauduleuses d'entreprises syndiquées.

Les organisations syndicales projettent de formaliser leur action autour de l'Alliance par une rencontre annuelle.

La CSN et l'UE mettront en place, avec le FAT, une formation pour l'automne prochain ou le début de l'hiver 2013, notamment, pour favoriser une relève syndicale.

Anne Pineau

L'invité

Photo : Jim Rankin

STÉPHAN CORRIVEAU

est engagé dans le travail de solidarité avec le peuple palestinien depuis 25 ans. Il a coordonné le volet québécois de la mission Bienvenue Palestine 2012. En 2010-2011, il coordonnait l'équipe québécoise du Bateau canadien pour Gaza et était à bord du *Dignité/Karama* lorsque le bateau français a été arraisonné en juillet 2011 par la marine israélienne.

Sous l'occupation israélienne, construire une école en Palestine, c'est criminel !

Une quinzaine de Québécoises et de Québécois prennent leurs vacances pour aller construire une école, dans un pays touché par la guerre et la pauvreté. Ils répondent à l'appel lancé par un groupe communautaire de Bethléem, en Palestine occupée par Israël, pour la mise en œuvre d'un complexe scolaire dédié aux enfants.

L'histoire, qui suit normalement une telle introduction, devrait parler du sourire inoubliable des enfants qui voient leur école sortir de terre. Pourtant, c'est une histoire de prison, de déportation et d'interdiction de séjour. Seulement 21 des 1500 participants internationaux ont pu se rendre à Bethléem.

Ce projet humanitaire, qui permettait de souligner, de manière pacifique, le droit à l'éducation en situation d'occupation, a été vu tout autrement par le gouvernement israélien qui n'a rien à faire des Conventions et des décisions du tribunal international de La Haye, des Nations unies et du droit international en général.

Julie Lachapelle du Conseil central des Laurentides savait que dans ce coin du monde, ça joue dur parfois. Elle ne s'attendait pas à ce qu'Israël puisse faire avorter ce projet, le projet « Enfants-Jeu-Éducation », qui était appuyé par le maire de la ville, le gouverneur du territoire, plusieurs groupes de la société civile locale et, à l'échelle internationale, par M^gr^ Desmond Tutu et Jean Ziegler du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Ted McLaren, ancien président de la CSN–Construction, a été arrêté dès son arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, en Israël. Quelques minutes après avoir dit la vérité et montré l'invitation officielle au douanier, il était encerclé par une vingtaine de soldats armés. Il s'est fait enfermer et remettre dans l'avion pour le Canada. Drôle de pratiques dans un pays démocratique.

Presque toute la délégation a été bloquée à une étape ou à une autre du trajet. Certains, lors de l'escale, et d'autres ont été gardés en prison, jusqu'à trois jours sans même pouvoir téléphoner.

Julie a été repoussée en escale, une liste noire ayant été envoyée aux compagnies aériennes pour empêcher l'atterrissage des membres du projet à Tel-Aviv. Alors qu'elle n'a jamais participé à une manifestation ni même écrit un texte sur la Palestine, voilà qu'elle est ciblée comme une activiste extrémiste.

Chaque jour, les droits de la personne fondamentaux des Palestiniennes et des Palestiniens sont bafoués par Israël.

Le 15 mai dernier, comme chaque année depuis 1948, les Palestiniens commémoraient la Nakba. Il y a 64 ans commençait la tragique histoire de ce peuple. C'est en 1948 que près de 800 000 Palestiniens arabes ont dû céder terres, villes et villages aux mains des Israéliens, sans jamais avoir pu y revenir.

Le peuple palestinien a besoin de notre solidarité pour sortir de ce cul-de-sac et pour que justice leur soit rendue.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Chantale Larouche
chantale.larouche@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination
Lyne Beaulieu

Rédaction
Benoit Aubry, France Désaulniers, Noémi Desrochers, Ariane Jacob, Josée Lamoureux, Jean-Pierre Larche, Chantale Larouche, François L'Écuyer, Danielle Létourneau, Martin Petit, Anne Pineau, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue, Constance Roussy, Lyle Stewart, Emmanuelle Tassé, Jacques Tricot

Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique
Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique
Carole Archambault

Photographie
Archives CSN, Normand Blouin, Alain Chagnon, Gimmy Desbiens, Armando Franca–AP, Michel Giroux, Paul Labelle, LuxFotos, Lyle Stewart, François Vachon–PC

Illustration
Alain Reno

Impression
Accent Impression

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - BANQ, 2012
Dépôt légal - BAC, 2012
Envoi de poste publication
n^o^ de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

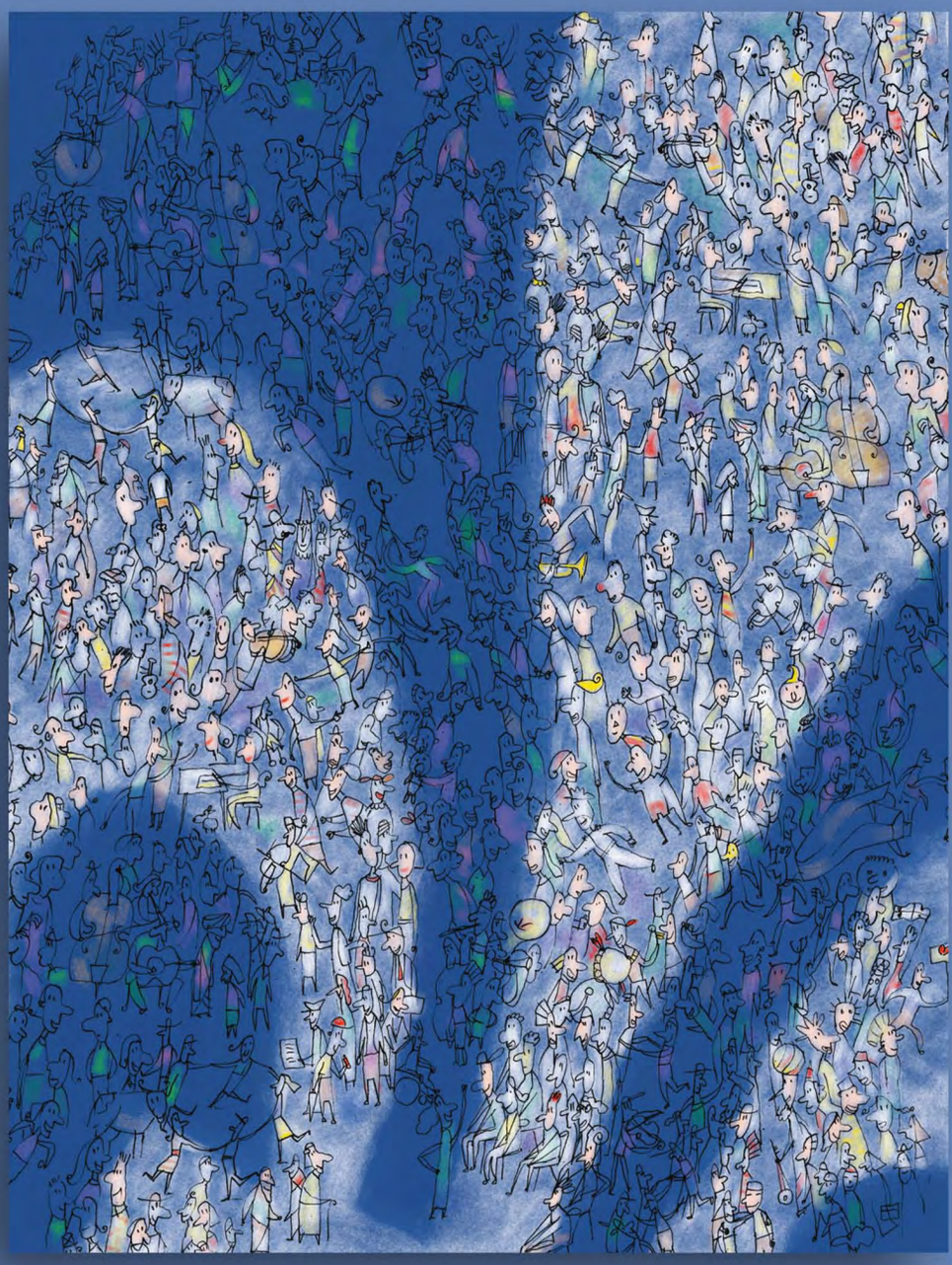

Célébrons le Québec en nous !

Bonne fête nationale

CSN